SSR

Campagne de données 2012

Guide de lecture des tableaux de contrôle

Avertissement : les valeurs présentées ici sont les valeurs observées sur les échantillons validés 2010 et 2011. Ce sont des valeurs indicatives calculées sur les données brutes et non redressées par rapport à des références nationales.

Sommaire :

1- Visualisation des tableaux de contrôle sur la plateforme 5
2- Précisions générales 5
3- Rubrique 1 : 1ère étape de validation 7
Document 1 : Classeur ARCAnH 7
Document 2 : Comparaison codes analytiques 2011 et 2012 7
Document 3 : Détail de la correspondance 7
Tableaux 1 : Points à valider ARCAnH 9
Tableau 1.0 : Version des logiciels utilisés 9
Tableau 1.1 : SA figurant dans ARCAnH mais pas dans ARAMIS 9
Tableau 1.2 : SA figurant dans ARAMIS mais pas dans ARCAnH 10
Tableau 1.3 : SAC ajoutées et supprimées par rapport à N-1 11
Tableau 1.4 : SAMT métiers de RR ajoutées et supprimées par rapport à N-1 12
Tableau 1.5 : SAMT plateau de RR ajoutées et supprimées par rapport à N-1 12
Tableau 1.6 : SAMT (ICR ou B) ajoutées et supprimées par rapport à N-1 13
Tableau 1.7 : SA spécifiques SSR ajoutées et supprimées par rapport à N-1 13
Tableau 1.8 : Indicateurs de la feuille « Contrôles » d'ARCAnH 14
Tableau 1.9 : Evolution des charges du PCS entre N et N-1 15
Tableau 1.10 : Evolution des produits du PCS entre N et N-1 16
Tableau 1.11 : Vérification phase VI d'ARCAnH par type de dépenses 16
Tableau 1.12 : Répartition en rubrique des comptes d'achat et de sous-traitance à caractère médical sur les différentes SA en % 18
Tableau 1.13 : Evolution de l'activité 21
Tableau 1.14 : Analyse des coûts par champs d'activité 21
Tableau 1.15 : Tableau récapitulatif des ETP par section, Années N-1 et N 24
Tableau 1.16 : Nombre d'ETP au global, Années N-1 et N 25
Tableau 1.17 : Ratio charge de personnel/ETP par poste au minimum, en moyenne et au maximum au global, Années N-1 et N 26
Tableaux 2 : Points à valider ARAMIS 27
Tableau 2.1 : Comparaison entre le fichier de données PMSI importé dans ARAMIS et le fichier PMSI transmis sur e-PMSI 27
Tableau 2.2 : Ecart entre les SAMT Métiers déclarées dans ARAMIS et les intervenants déclarés dans le PMSI 28
Tableau 2.3 : Ecart entre les intervenants déclarés dans le PMSI et les SAMT Métiers déclarées dans ARAMIS 29
Tableau 2.4 : Taux de conformité par RHA entre la liste des codes intervenants de RR et la liste des SAMT Métiers de RR 31
Tableau 2.5 : Taux de concordance par métier entre le PMSI et l'ENC 32
Tableau 2.6 : Exhaustivité des actes CDARR, CSARR et CCAM 33
Tableau 2.7 : Distribution de la durée des actes par intervenant 34
Tableau 2.8 : Comparaison RSF et fichier de suivi des honoraires (spécifique OQN) 35
Document 4 : Numéros de séquences concernées par les tableaux 2 35

4- Rubrique 2 : Données PMSI 36
Tableaux 3 : Bilan du groupage et journées de présence dans les données PMSI 36
Tableau 3.1 : Bilan du groupage 36
Tableau 3.2 : Fréquence des erreurs 36
Tableau 3.3 : Répartition des types de séjours et séquences observés dans la base PMSI 38
Tableau 3.4 : Nombre de RHA sans aucune journée de présence cochée 39
Tableau 3.5 : Nombre de séjours HC avec des plages de plus de 48 h non cochées 40
Tableaux 4 : Séquences atypiques 41
Tableau 4.1 : % de RHA sans dépenses par type de section 41
Tableau 4.2 : Dépenses sur un seul RHA d'un même séjour terminé 42
Tableau 4.3 : Minutes sur un seul RHA d'un même séjour terminé 43
4.4 : Nombre de journées avec plus de 8 heures de soins 44
Document 5 : Numéros des séquences atypiques concernées par les tableaux 3 et 4 44
5- Rubrique 3 : Recueil au séjour 45
Tableaux 5 : Charges suivies au séjour et affectées à la séquence (fichiers ARAMIS 2 à 8) 45
Tableau 5.1 : Montants des matériels médicaux par jour observés 45
Tableau 5.2 : Montants observés pour les autres types de dépenses 46
Tableau 5.3 : Répartition des dates fournies par type de dépenses 46
Tableau 5.4 : Taux de suivi des montants par type de dépense 47
6- Rubrique 4 : Données administratives et comptables par section 50
Tableaux 6 : Activité et dépenses des SAC 50
Tableau 6.1 : Correspondance entre le type d'autorisation de l'UM et la SAC 50
Tableau 6.2 : Données d'activités et financières des SA cliniques 51
Tableau 6.3 : Comparaison entre le nombre de journées de présence PMSI et le nombre de journées administratives. 52
Tableau 6.4 : Répartition des montants des charges brutes* par titre et par SAC 53
Tableau 6.5 : Répartition des montants des charges nettes* par poste de charges et par SAC en % 54
Tableau 6.6 : Coût journalier par SAC 55
Tableau 6.7 : Coût du personnel soignant par SIIPS total, par SAC 57
Tableau 6.8 : Répartition du total des points SIIPS, par SAC 59
Tableau 6.9 : Répartition des points SIIPS de base, relationnel et technique, par SAC 59
Tableau 6.10 : Liste des GMD par SAC 60
Tableaux 7 : Activité et dépenses des SAMT plateaux produisant des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SSR 61
Tableau 7.1 : Données d'activités et financières des SAMT 61
Tableau 7.2 : Natures d'UO saisies et attendues 62
Tableau 7.3 : Répartition des activités bénéficiaires 62
Tableaux 7.4 : Exhaustivité des UO – plateaux produisant des actes CCAM pour le patient SSR 63
Tableau 7.5 : Impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en termes de dépenses des SAMT 64
Tableau 7.6 : Répartition des montants des charges brutes par titre et par SAMT 65
Tableau 7.7 : Répartition des montants des charges nettes* par postes de charge et par SAMT en % 65
Tableau 7.8 : Coût d'UO par SAMT plateaux produisant des actes CCAM pour les patients hospitalisés SSR 66
Tableaux 8 : Activité et dépenses des SAMT plateaux de RR 68
Tableau 8.1 : Données d'activités et financières des SAMT plateaux de RR 68
Tableau 8.2 : Nombre d'heures par bénéficiaire et par SAMT plateau de RR 69

Tableau 8.3 : Exhaustivité des UO – plateaux de RR 69
Tableau 8.4 : Impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en termes de dépenses des SAMT plateaux de RR 70
Tableau 8.5 : Répartition des montants de charges brutes* par titre et par SAMT plateau de RR 71
Tableau 8.6 : Répartition des montants de charges nettes* par poste de charges et par SAMT plateau de RR 71
Tableau 8.7 : Coût de l'heure, par SAMT plateau de RR 72
Tableau 8.8 : SAMT plateaux de RR atypiques 73
Tableaux 9 : Activité et dépenses des SAMT métiers de RR 74
Tableau 9.1 : Données d'activités et financières des SAMT métiers de RR 74
Tableau 9.2 : Exhaustivité des UO – Métiers de RR 75
Tableau 9.3 : Impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en termes de dépenses des SAMT 76
Tableau 9.4 : Coût de l'heure par SAMT métier 77
Tableau 9.5 : Analyse des SAMT Métiers (ratio charges de personnel/ETP et taux d'activité théorique) 79
Tableau 9.6 : Nature des plateaux fréquentés par métier en nombre d'heures passées 81
Tableaux 10 : Activités spécifiques SSR 82
Tableau 10.1 : Exhaustivité des UO des activités spécifiques « Parc matériel roulant » et « Atelier d'appareillage » et impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en terme de dépenses 82
Tableau 10.2 : Activités spécifiques - Coût d'UO de chaque activité 83
Tableau 10.3 : Répartition des montants de charges brutes* par titre et par activité spécifique 84
Tableau 10.4 : Répartition des montants de charges nettes* par poste de charges et par activité spécifique 85
Tableaux 11 : Sections de LM, LGG et structure 86
Tableau 11.1 : Logistique médicale 86
Tableau 11.2 : Logistique et gestion générale 86
Tableau 11.3 : Structure 86
7- Rubrique 5 : Eléments complémentaires 88
Document 6 : Restitution Excel 88
Document 7 : Rapport d'atypies issu des fichiers ARAMIS 88
ANNEXE : Ouvrir les fichiers des séquences concernées par les tableaux 2, 3 et 4 89

1- Visualisation des tableaux de contrôle sur la plateforme

Les tableaux de contrôle sont disponibles sur la plateforme e-PMSI dans la partie « Tableaux de contrôle ».

2- Précisions générales

En jaune, apparaissent les principales nouveautés par rapport au document de la campagne précédente.

La médiane, le 1er quartile et le 3ème quartile apparaissent dans certains tableaux de contrôle. Ils donnent des informations sur la distribution des valeurs.

Par exemple, la **médiane** des montants de matériel loué est le montant observé tel que la moitié des lignes de charges présente une valeur inférieure ou égale à cette valeur.

Exemple : soit 5 charges de matériel loué avec les montants suivants :
10€ 15€ 20€ 30€ 100€. La médiane est égale à 20€.

Le **1er quartile (Q1)** des montants de matériel loué est le montant tel que 25% des lignes de charges présentent un montant inférieur ou égal à cette valeur.

Dans l'exemple précédent, le 1er quartile se trouve entre 10€ et 15€.

Le **3ème quartile (Q3)** des montants de matériel loué est le montant tel que 75% des lignes de charges présentent un montant inférieur ou égal à cette valeur.

Dans l'exemple précédent, le 3ème quartile se trouve entre 30€ et 100€.

L'écart **interquartile (Q3-Q1**) comprend 50% des données.

D'autres statistiques descriptives apparaissent dans les tableaux : les centiles. Ils divisent les données triées en 100 parts égales.

Nous utiliserons :
C1 : 1% des données ont une valeur inférieure à la valeur C1.
C5 : 5% des données ont une valeur inférieure à la valeur C5.
C10 : 10% des données ont une valeur inférieure à la valeur C10.

C90 : 10% des données ont une valeur supérieure à la valeur C90.
C95 : 5% des données ont une valeur supérieure à la valeur C95.
C99 : 1% des données ont une valeur supérieure à la valeur C99.

Ces valeurs serviront à étudier les valeurs extrêmes le cas échéant.

Définitions de certains libellés communs à différents tableaux de contrôle :

Charges brutes : Montant des charges tel qu'inscrit dans le PCS. Ces montants répartis par section se trouvent soit dans la Phase III hors MIG, soit dans la Phase IV avant déduction des produits déductibles.

Charges nettes : Montant des charges brutes diminuées des produits déductibles. Ces montants se trouvent soit en Phase IV, soit dans la Phase VI avant déduction des charges directes

Charges nettes + LM : Montant des charges nettes augmentées des charges de LM imputées aux sections concernées. Ces montants se trouvent en additionnant les montants des charges nettes ET les montant de la LM affectés à chaque section Phase VII clés LM par SA

Charges résiduelles : Montant des charges nettes diminuées des charges directes suivies au séjour. Ces montants se trouvent en Phase VI

Charges résiduelles + LM : Montant des charges résiduelles augmentées des charges de LM imputées aux sections concernées. Ces montants se trouvent en additionnant les montants des charges résiduelles ET les montant de la LM affectés à chaque section Phase VII clés LM par SA.

3- Rubrique 1 : 1ère étape de validation

Document 1 : Classeur ARCAnH

Dans ce chapitre se trouve le classeur ARCAnH sous format Excel.

Objectif :
Ce chapitre permet au superviseur d'avoir accès au classeur ARCAnH.
Toutes les phases du classeur doivent être vérifiées et doivent correspondre aux principes énoncés dans le guide méthodologique ainsi que dans le manuel d'utilisation ARCAnH.

Points focus :
Dans l'onglet « Analyse des Résultats », tous les indicateurs doivent être à **OK**.

Document 2 : Comparaison codes analytiques 2011 et 2012

Il s'agit du fichier de correspondance entre les SA 2011 et les SA 2012 entre l'ancien arbre analytique et le nouvel arbre analytique.

Objectif :
Le superviseur doit vérifier la correspondance qui a été réalisée entre l'ancien arbre (guide méthodologique ENC 2011) et le nouvel arbre analytique (guide méthodologique ENC 2012). Ce fichier permet de visualiser la correspondance que l'établissement a réalisé.

Document 3 : Détail de la correspondance

Ce document indique les évolutions de la numérotation des SA entre le nouvel arbre et l'ancien arbre analytique quand la correspondance n'est pas du 1 pour 1.

Objectif :
Ce document aidera le superviseur dans son analyse des évolutions de la numérotation. Il doit confirmer chaque cas rencontré ci-dessous.

Le rapport, à destination des superviseurs, contiendra :

Evolution de la numérotation entre N-1 et N

Nombre de sections 2011 non utilisées en 2012 : xxxx
Liste des sections :
➔ Numéro et libellé 2011

Nombre de sections 2012 n'ayant pas de correspondance en 2011: xxxx
Liste des sections :
➔ Numéro et libellé 2012

Nombre de sections 2011 correspondant à plusieurs sections 2012 : xxxx
Liste des sections :
➔Numéro et libellé 2011

Nombre de sections 2012 correspondant à plusieurs sections 2011 : xxxx
Liste des sections :
➔ Numéro et libellé 2012

Information pour les établissements effectuant la Correspondance des codes analytiques entre N-1 et N :

Si l'établissement paramètre plusieurs SA N pour une seule SA N-1 ou inversement, les TdC ne prendront pas en compte cette correspondance. En effet, les coûts d'UO ne peuvent pas être comparables.

Seules les correspondances 1 SA N-1 = 1 SA N sont comparées dans les tableaux.

Tableaux 1 : Points à valider ARCAnH

Tableau 1.0 : Version des logiciels utilisés

	Version établissement
Version ARCAnH	V 2011.0.1
Version ARAMIS	V 2011.0.1

Objectif :
Les versions établissement doivent tenir compte des mises à jour des logiciels au cours de la campagne

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues d'ARCAnH et d'ARAMIS.

Points focus :
Si la version établissement est différente de la version attendue, il faut télécharger la dernière version en vigueur avant de commencer les contrôles et les analyses.

Tableau 1.1 : SA figurant dans ARCAnH mais pas dans ARAMIS

Liste des SA concernées

Objectif :
Vérifier la cohérence du découpage en SAC, SAMT et les sections spécifiques de SSR entre les données issues d'ARCAnH et les données issues d'ARAMIS.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues d'ARCAnH et d'ARAMIS.

Points Focus :
Le tableau vérifie que toutes les SAC déclarées dans ARCAnH sont présentes dans ARAMIS. Dans le cas contraire, l'établissement doit importer à nouveau dans ARAMIS la dernière version du paramétrage produit par ARCAnH (fichier SA_ARCANH_SSR.ZIP).

Pour les SAMT, si une ou des SA apparaissent dans le tableau 1.1, cela signifie que une ou plusieurs SA déclarées dans ARCAnH n'ont pas été utilisées dans les fichiers d'ARAMIS. Cela peut être le cas pour des activités marginales. L'établissement doit corriger ou justifier cette situation.

Les SAC d'ARCAnH doivent se retrouver dans le fichier 9 d'ARAMIS.
Les SAMT (ICR ou B) d'ARCAnH doivent se retrouver dans le fichier 10 d'ARAMIS.
Les SAMT Plateaux et les SAMT Métiers d'ARCAnH doivent se retrouver dans le fichier 11 d'ARAMIS.
La section spécifique « appareil roulant » doit se retrouver dans le fichier 12 d'ARAMIS.
La section spécifique « atelier » doit se retrouver dans le fichier 13 d'ARAMIS.
La section spécifique « Pré / Post hospitalisation » ne figure pas dans ce tableau puisqu'il n'y a pas de fichier correspondant dans ARAMIS.

Si vous avez des SA dans ce tableau :
1/Vérifier que le dossier zip SA_ARCAnH_SSR.zip est bien le dernier créé et le dernier importé dans ARAMIS.
2/Vérifier avec l'utilisateur ARAMIS s'il existe les unités d'œuvre qui n'auraient pas été ou mal importées dans ARAMIS.

3/Cas exceptionnel : Si il n'y a pas d'unités d'œuvre dans ARAMIS, imputer les charges sur les SAC consommatrices, supprimer la section concernée, et prévenir votre superviseur. Si cette option est utilisée, le superviseur en réfèrera dans la conclusion du rapport de supervision.

S'il n'y a pas d'anomalies, la phrase « Pas d'anomalies constatées» apparait.

Tableau 1.2 : SA figurant dans ARAMIS mais pas dans ARCAnH

Liste des SA concernées

Objectif :
Vérifier la cohérence du découpage en SAC SAMT et des 3 sections spécifiques de SSR entre les données issues d'ARAMIS et les données issues d'ARCAnH.
Ce tableau n'apparaît pas s'il n'y a pas d'écart.
Ce tableau ne doit pas apparaître.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues d'ARCAnH et d'ARAMIS.

Points Focus :
Dès lors qu'au moins une SA apparaît dans ce tableau, cela signifie qu'il y a des différences de SA entre ARCAnH et ARAMIS.

Les SAC présentes dans le fichier 9 d'ARAMIS doivent être identiques aux SAC paramétrées dans ARCAnH.
Les SAMT (ICR ou B) présentes dans le fichier 10 d'ARAMIS doivent être identiques aux SAMT (ICR ou B) paramétrées dans ARCAnH.
Les SAMT Plateaux et les SAMT Métiers présentes dans le fichier 11 d'ARAMIS doivent être identiques aux SAMT Plateaux et les SAMT Métiers paramétrées dans ARCAnH.

La section spécifique « appareil roulant » décrite dans le fichier 12 d'ARAMIS doit être paramétrée dans ARCAnH.

La section spécifique « atelier » décrite dans le fichier 13 d'ARAMIS doit être paramétrée dans ARCAnH

La section spécifique « Pré / Post hospitalisation » ne figure pas dans ce tableau puisqu'il n'y a pas de fichier correspondant dans ARAMIS.

Si ce tableau apparaît :
L'établissement doit importer à nouveau dans ARAMIS la dernière version du paramétrage produit par ARCAnH (fichier SA_ARCANH_SSR.ZIP)

S'il n'y a pas d'anomalies, la phrase « Pas d'anomalies constatées » apparait.

Tableau 1.3 : SAC ajoutées et supprimées par rapport à N-1

N° des SAC modifiées par rapport à N-1	Libellé des SA	Statut : Ajouter / Supprimer par rapport à N-1
SAC X		Ajouter
SAC Y		Ajouter
SAC Z		Supprimer

Objectif :
Valider les changements de découpage analytique par rapport à l'année précédente.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du paramétrage des SAC d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
L'établissement doit justifier tout changement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

S'il n'y a pas d'écart, la phrase « Pas d'écart constaté entre N et N-1 » apparait.
Si l'établissement est nouveau, la phrase « Non concerné pour cette première année d'étude » apparait.

Tableau 1.4 : SAMT métiers de RR ajoutées et supprimées par rapport à N-1

N° des SAMT Métiers de RR modifiées par rapport à N-1	Libellé des SA	Statut : Ajouter / Supprimer par rapport à N-1
SA X		Ajouter
SA Y		Ajouter
SA Z		Supprimer

Objectif :
Valider les changements de découpage analytique par rapport à l'année précédente

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du paramétrage des SAMT métiers d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
L'établissement doit justifier tout changement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

S'il n'y a pas d'écart, la phrase « Pas d'écart constaté entre N et N-1 » apparait.
Si l'établissement est nouveau, la phrase « Non concerné pour cette première année d'étude »

Tableau 1.5 : SAMT plateau de RR ajoutées et supprimées par rapport à N-1

N° des SAMT Plateau de RR modifiées par rapport à N-1	Libellé des SA	Statut : Ajouter / Supprimer par rapport à N-1
SA X		Ajouter
SA Y		Ajouter
SA Z		Supprimer

Objectif :
Valider les changements de découpage analytique par rapport à l'année précédente.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du paramétrage des SAMT plateau de RR d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
L'établissement doit justifier tout changement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

S'il n'y a pas d'écart, la phrase « Pas d'écart constaté entre N et N-1 » apparait.
Si l'établissement est nouveau, la phrase « Non concerné pour cette première année d'étude »

Tableau 1.6 : SAMT (ICR ou B) ajoutées et supprimées par rapport à N-1

N° des SAMT (ICR ou B) modifiées par rapport à N-1	Libellé des SA	Statut : Ajouter / Supprimer par rapport à N-1
SA X		Ajouter
SA Y		Ajouter
SA Z		Supprimer

Objectif :
Valider les changements de découpage analytique par rapport à l'année précédente.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du paramétrage des SAMT d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
L'établissement doit justifier tout changement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

S'il n'y a pas d'écart, la phrase « Pas d'écart constaté entre N et N-1 » apparait.
Si l'établissement est nouveau, la phrase « Non concerné pour cette première année d'étude »

Tableau 1.7 : SA spécifiques SSR ajoutées et supprimées par rapport à N-1

N° des SA spécifiques SSR modifiées par rapport à N-1	Libellé des SA	Statut : Ajouter / Supprimer par rapport à N-1
SA X		Ajouter
SA Y		Ajouter
SA Z		Supprimer

Objectif :
Valider les changements de découpage analytique par rapport à l'année précédente

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du paramétrage des sections spécifiques d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
L'établissement doit justifier tout changement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

S'il n'y a pas d'écart, la phrase « Pas d'écart constaté entre N et N-1 » apparait.
Si l'établissement est nouveau, la phrase « Non concerné pour cette première année d'étude »

Tableau 1.8 : Indicateurs de la feuille « Contrôles » d'ARCAnH

Etapes	Libellé	Statut
Phase II PCS : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase II PCS : C2	Aucun montant n'est mis dans les comptes 60	OK
Phase II PCS : C3	Aucun montant n'est mis dans les comptes 61	OK
Phase II PCS : C4	Aucun montant n'est mis dans les comptes 63	OK
Phase II PCS : C5	Aucun montant n'est mis dans les comptes 64	OK
Phase II Retraitement PCS : C1	Il y a des montants dans les comptes 612 du PCS mais le tableau du crédit bail n'est pas rempli	OK
Phase II Retraitement PCS : C2	Le tableau du crédit bail montre des anomalies	OK
Phase III MIG : C1	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
Phase III hors MIG : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase III hors MIG : C2	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette Phase	OK
Phase IV : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase IV : C2	Il reste des montants à affecter dans cette phase.	OK
Phase IV : C3	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
Phase V : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase V : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
Phase VI : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase VI : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
Phase VII clé LOG : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase VII clé LOG : C2	Certaines activités ont des couts mais il n'y a pas de clés de ventilation sur ces activités pour affecter de la LM et/ou de la LGG	OK
Phase VII clé LM : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Phase VII clé LM : C2	La somme des clés de ventilation ne correspond pas à la clé de ventilation indiquée en Phase VII Clés log par champ	OK
Coût actif net : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter

Objectif :
Ce tableau est identique au tableau se trouvant dans l'onglet « Contrôles » dans ARCAnH.
Tous les indicateurs doivent être OK

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues de l'onglet Contrôles d'ARCAnH.

Points Focus :
Si vous rencontrez des « A corriger », l'utilisateur doit corriger ARCAnH.

Tableau 1.9 : Evolution des charges du PCS entre N et N-1

N° de compte du PCS	Libellé du compte	Titre	Montant des charges brutes* N (1)	Montant des charges brutes* N-1 (2)	Evolution en montant (1) – (2)	Evolution en % [(1) – (2)] / (2) *100
6011			100	50	50	200%
60211			100	0	100	.
60224			150	130	20	15.4%
…						
TOTAL			∑	∑	∑	.

*voir définition page 5

Objectif :
Vérifier les évolutions et le remplissage du PCS ARCAnH
Les lignes avec un écart >30% ou <-30% ou une évolution en % à manquant sont être mises en rouges si le montant N du compte représente plus de 2% des charges totales.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du PCS d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
Dans ce tableau, on vérifiera que le total des charges est égal au total des charges déclarés dans la balance générale, que les montants de chaque compte correspondent aux montants de la balance générale.
Pour cela, les comptes « éclatés » en HT / T ou en PS/PM/PA ont été regroupés pour une lecture plus rapide.
L'établissement doit ensuite justifier toute évolution importante

Les lignes avec un écart >30% ou <-30% ou avec une évolution en % à manquant sont mises en rouges si le montant N du compte représente plus de 2% des charges totales.

Rappel DAF : seuls les comptes du budget principal sont demandés.

Si l'établissement est nouveau, seules les 3 premières colonnes apparaissent.

Certains numéros de compte ont changés entre 2011 et 2012.

Tableau 1.10 : Evolution des produits du PCS entre N et N-1

N° de compte du PCS	Libellé du compte	Titre	Montant des produits bruts* N (A)	Montant des produits bruts* N-1 (B)	Evolution en montant (A) – (B)	Evolution en % [(A) – (B)] / (B)
701+…			100	50	50	200%
7071			100	0	100	.
7084			150	130	20	15.4%
…						
TOTAL			∑	∑	∑	.

*voir définition page 5

Objectif :
Vérifier les évolutions et le remplissage du PCS ARCAnH
Les lignes avec un écart >30% ou <-30% ou avec une évolution en % à manquant sont mises en rouges si le montant N du compte représente plus de 2% des produits au total.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du PCS d'ARCAnH N et N-1.

Points Focus :
Dans ce tableau, on vérifiera que seuls les produits hors tarification hospitalière sont enregistrés. Le total ne doit donc pas être égal au total de la balance générale.
L'établissement doit également justifier toute évolution importante.

Les lignes avec un écart >30% ou <-30% ou une évolution en % à manquant sont être mises en rouges si le montant N du compte représente plus de 2% des produits au total.

Si l'établissement est nouveau, seules les 3 premières colonnes apparaissent.

Tableau 1.11 : Vérification phase VI d'ARCAnH par type de dépenses

Type de dépenses	Montant transmis ARAMIS (A)	Montant déclaré ARCAnH phase VI* (B)	Diff(€) (A)-(B)	Diff (%) [(A) – (B)] / (B)
SPHT	90	100	-10 (**)	-10%
SPT	100	100	0	0%
ALMMHT	90	0	90	.
…				
TOTAL	∑	∑		

**sauf pour honoraires et comptes de tiers (déclaratif phase II)*
(**) : La valorisation va être minorée de 10 € de charges

Objectif :
Les montants déclarés dans ARAMIS et dans ARCAnH Phase VI doivent être identiques ou approchant.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues de la phase II retraitement PCS et de la phase VI d'ARCAnH, et des fichiers au séjour d'ARAMIS.

Points focus :
Dans ARCAnH, l'établissement déclare le montant qu'il suit au séjour durant l'année comptable
Dans ARAMIS, l'établissement suit les dépenses séjour par séjour durant la période de recueil PMSI.
L'objectif ici est de vérifier la cohérence entre ce que l'établissement a transmis dans ARAMIS et ce qu'il a déclaré dans ARCAnH.

L'écart entre le montant ARAMIS et le montant déclaré dans ARCAnH en phase VI doit être minime.

Si l'écart est important, cela signifie peut-être que la phase VI n'a pas été correctement réalisée. La Phase VI ou les fichiers ARAMIS 2 à 8 doivent être corrigés.

Tout écart doit être justifié par l'établissement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

Type de dépense dans ARAMIS	Poste de charge dans ARCAnH	Pour information : Daté ou non daté
12	SP HT	Daté
11	SP T	Daté
13	SP ATU	Daté
14	PSL	Daté
16	CM HT	Daté
15	CM T	Daté
3 et 4	ALMMHT	Daté
1 et 2	ALMMT	Daté
35	PROT	Non daté
31	STMI	Non daté
30	STML	Non daté
32	STMEF	Non daté
17	STMCS	Daté
18	STMDIA	Daté
19	STMRAD	Daté
20	STMCHI	Daté
34	STMSMUR	Non daté
21	STMAUT	Daté
33	STMPROT	Non daté

Tableau 1.12 : Répartition en rubrique des comptes d'achat et de sous-traitance à caractère médical sur les différentes SA en %

Rubrique	Montant des charges brutes*	SAC SSR	SAMT (actes CCAM ou B)	SAMT plateaux de RR	Activités spécifiques SSR **	SA pharmacie	Autres SA ***
Spécialités pharmaceutiques hors liste traceur							
Spécialités pharmaceutiques liste traceur							
Autres comptes d'achat à caractère médical liste traceur							
Autres comptes d'achat à caractère médical hors liste traceur							
Sous-traitance Imagerie							
Sous-traitance Laboratoire							
Sous-traitance Exploration fonctionnelle							
Autres comptes de sous-traitance							

**voir définition page 5*

***La colonne Activités spécifiques SSR comprend les SA d'atelier d'appareillage, de parc de matériel roulant et de pré et post hospitalisation.*

****La colonne Autres SA comprend toutes les autres sections (autres LM, LGG, STR, sections hors SSR)*

Objectif :

Présenter la répartition des charges à caractère médical sur les SA.

Source :

Pour ce tableau, on utilise uniquement les montants de la Phase III hors MIG. Ainsi, par exemple, pour la colonne SAMT, on n'utilise pas l'UO pour distinguer une part SSR et une part hors SSR.

Points focus :

Il est attendu que la majorité des charges à caractère médical doivent figurer sur les sections consommatrices. Par différence, on attend un très faible taux en Pharmacie.

Vous trouverez ci-dessous le détail des comptes de chaque rubrique :

Libellé du regroupement	N° et libellé du compte	
Spécialités pharmaceutiques hors liste traceur	60211HT	Spécialités pharmaceutiques avec AMM : - MCO et HAD : non facturables en sus des prestations d'hospitalisation -SSR : hors liste produits traceurs SSR
Spécialités pharmaceutiques liste traceur	60211T	Spécialités pharmaceutiques avec AMM : SSR : liste produits traceurs SSR HAD : liste produits traceurs HAD
	60212	Spécialités pharmaceutiques avec AMM facturables en sus des prestations d'hospitalisation
Autre comptes d'achat à caractère médical liste traceur	60216T	Fluides et gaz médicaux SSR : liste produits traceurs SSR HAD : liste produits traceurs HAD
	60217HT+60218HT	Autres produits de base, pharmaceutiques et à usage médical SSR et HAD : hors liste produits traceurs SSR
	60221T+60222T+60223T+60227T+60228T	Autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales) SSR : liste produits traceurs SSR HAD : liste produits traceurs HAD
Autre comptes d'achat à caractère médical hors liste traceur	6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique
	60213	Spécialités pharmaceutiques sous ATU
	60215	Produits sanguins labiles
	60216HT	Fluides et gaz médicaux SSR et HAD : hors liste produits traceurs
	60217HT+60218HT	Autres produits de base, pharmaceutiques et à usage médical SSR et HAD : hors liste produits traceurs SSR
	60224	Fournitures pour laboratoires
	60225	Fournitures d'imagerie médicale
	602261	DMI facturables en sus de l'hospitalisation
	602268	Autres appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie HAD : hors liste produits traceurs HAD
	602268T	Autres appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie liste produits traceurs HAD
	60221HT+60222HT+60223HT+60227HT+60228HT	Autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales) SSR et HAD : hors liste produits traceurs
	6066	Fournitures médicales

	6071	A caractère médical et pharmaceutique
Sous-traitance Imagerie	61112	Sous traitance à caractère médical : Imagerie médicale
Sous-traitance Laboratoire	61113 sauf 61113HN	Sous traitance à caractère médical : laboratoires
	61113HN	Sous traitance à caractère médical : laboratoires hors nomenclature
Sous-traitance Exploration fonctionnelle	61118EF	Sous traitance à caractère médical : Autres sous traitance : explorations fonctionnelles
Autres comptes de sous-traitance	61115	Sous traitance à caractère médical : Consultations spécialisées
	61117	Sous traitance à caractère médical : hospitalisation à l'extérieur SSR : sauf dialyse, radiothérapie et chimiothérapie
	61117DIA	Sous traitance à caractère médical : hospitalisation à l'extérieur : dialyse
	61117RAD	Sous traitance à caractère médical : hospitalisation à l'extérieur : radiothérapie
	61117CHI	Sous traitance à caractère médical : hospitalisation à l'extérieur : chimiothérapie
	61118 sauf 61118STE, 61118EF, 61118PROT	Sous traitance à caractère médical : Autres prestations MCO : hors stérilisation à l'extérieur SSR : hors stérilisation à l'extérieur, explorations fonctionnelles et confection de prothèse ou ortho prothèse HAD : hors Stérilisation à l'extérieur, autres sous-traitance de PS, autres sous-traitance de PA, autres sous-traitance de PM
	61111	Sous traitance à caractère médical : kinésithérapie
	61114	Sous traitance à caractère médical : dentiste
	6112PA	Sous-traitance à caractère médico-social de personnel autre
	6112A	Autre sous-traitance à caractère médico-social

Toute anomalie doit être justifiée par l'établissement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

Tableau 1.13 : Evolution de l'activité

	Année N (A)	Année N-1 (B)	Evolution (en nombre) = (A)-(B)	Evolution (en %) = [(A)-(B)]/(B)
Nombre de RHA	3160	3000		
Nombre de journées	8640	8302		

Objectif :
Présenter l'évolution de l'activité en nombre de RHA et en nombre de journées.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues du fichier RHA d'ARAMIS N et N-1.

Points focus :
Ce tableau permet de situer l'établissement pour le superviseur et de repérer des incohérences potentielles.
Par exemple une grande baisse du nombre de RHA peut être due à une fermeture temporaire de service.

Tableau 1.14 : Analyse des coûts par champs d'activité

	Montant N (A)	Distribution (en %)	Montant N-1 (B)	Evolution (en %) [(A)-(B)]/(B)
Activité SSR	100	67%	75	33%
Consultations et soins externes SSR				
Activité SSR hors ENC SSR				
Secteur MCO	50	33%	50	0%
Secteur PSY				
Secteur HAD				
Activités médico-techniques hors SSR				
Autres secteurs*				
TOTAL établissement (charges – produits) y compris honoraires	∑ (C)	100%	∑	20%
TOTAL PCS (charges – produit)	(D)			
Eléments hors comptabilité d'exploitation	(E)			
Ecart	[(D) + (E)] – (C)			

*MIG, Activités subsidiaires, CNI et PND, Autre activités

Objectif :
Présenter l'activité de l'établissement.
Contrôler l'affectation des coûts dans ARCAnH

Source :
Les informations de ce tableau proviennent uniquement d'ARCAnH. On ne tient pas compte des différences entre les UO déclarées dans ARCAnH et ARAMIS, ni des différences entre les charges directes déclarées dans ARCAnH et ARAMIS.
Le montant de l'activité SSR n'est donc pas le montant retrouvé dans la base de coûts en sommant l'ensemble des coûts des RHA.

Points focus :
Vérifier si les informations du tableau sont cohérentes avec la description de l'établissement

La ligne TOTAL Etablissement correspond à la somme des lignes précédentes.

La ligne TOTAL Etablissement, si tout est correctement renseigné dans ARCAnH, doit correspondre à la ligne (TOTAL PCS + Honoraires).
Il se peut qu'il y ait un écart minime en fonction de différence d'arrondi entre les différentes phases.
Si les 2 lignes présentent un écart important (dernière ligne), cela peut provenir :

- d'unités d'œuvre dans les Phases VII mal ou non renseignées => faire corriger impérativement l'établissement.
- de problème dans le classeur ARCAnH => dans ce cas, prévenir l'ATIH

Calcul du montant » Activité SSR » :
Montant des charges résiduelles des SAC
+ Montant des charges résiduelles + LM des SAMT / nb d'UO totales * nb d'UO SSR
+ Montant des charges résiduelles + LM des SAMT plateau de RR / nb d'UO totales * nb d'UO SSR
+ Montant des charges résiduelles des SAMT métier de RR
+ Montant des charges résiduelles + LM des activités spécifiques
+ Montant des charges suivies au séjour déclarées dans ARCAnH
+ Montant des charges de LGG affectées au SSR

Calcul du montant des « Consultations et soins externes SSR » :
Montant des charges résiduelles + LM des SAMT / nb d'UO totales * nb d'UO consult SSR
+ Montant consultations et soins externes SSR
+ Montant des charges de LGG affectées aux consultations et soins externes SSR

Calcul du montant d' »Activité SSR hors ENC SSR » :
Montant des charges de LGG affectées à l'Activité SSR hors ENC SSR
+ Montant des charges de LM affectées à l'Activité SSR hors ENC SSR
+ Montant des charges de AA affectées à l'Activité SSR hors ENC SSR

Calcul du montant du « secteur MCO » :
Montant de la SA clinique MCO
+ Montant de la SA consultations et soins externes MCO
+ Montant des charges de LGG affectées au secteur MCO

Calcul du montant du « secteur HAD » :
Montant de la SA clinique HAD
+ Montant des charges de LGG affectées au secteur HAD

Calcul du montant du « secteur PSY » :
Montant de la SA clinique PSY
+ Montant de la SA consultations et soins externes PSY
+ Montant des charges de LGG affectées au secteur PSY

Calcul du montant des « Activités médico-techniques hors SSR »
Montant de la SA Activités médico-techniques hors SSR
+ Montant des charges résiduelles + LM des SAMT plateau de RR / nb d'UO totales * nb d'UO hors SSR
+ Montant des charges de LGG affectées aux activités médico-techniques hors SSR

Calcul du montant « Autres secteur »s :
Montant des charges nettes des SA MIG
+ Montant des charges de LGG affectées aux SA MIG et aux autres activités
+ Montant des charges de LM affectées aux autres activités
+ Montant des charges de AA affectées aux autres activités
+ Montant des charges nettes des SA Activités subsidiaires
+ Montant des charges nettes de la SA CNI
+ Montant des produits nets de la SA PND
En fonction du montant des produits non déductibles, ce chiffre peut être négatif.

Si l'établissement est nouveau, seules les 3 premières colonnes sont affichées.

Tableau 1.15 : Tableau récapitulatif des ETP par section, Années N-1 et N

Partie (1/2) : Année N

N° de la SAC	Libellé saisi	Montant des charges brutes* de PS hors personnel extérieur	Montant des charges brutes* de PA hors personnel extérieur	Montant des charges brutes* de PM hors personnel extérieur	ETP Soig.	ETP Aut.	ETP med.	Ratio charges./ETP Soig.	Ratio charges./ETP Aut.	Ratio charges l./ETP Med.
93451112	Affection locomoteur HC	250 000	400 000	420 000	6,25	10,00	3,00	40 000	40 000	140 000
9345211101	soins de suite geriatrique 1er étage	800 000	0	600 000	12,50	2	4,50	64 000	0	133 333
9345211102	soins de suite geriatrique 2ème étage	150 000	400 000	550 000	10,00	10,00	4,00	15 000	40 000	137 500

*voir définition page 5

Partie (2/2) : Année N-1

N° de la SAC	Libellé saisi	Montant des charges brutes* de PS hors personnel extérieur	Montant des charges brutes* de PA hors personnel extérieur	Montant des charges brutes* de PM hors personnel extérieur	ETP Soig.	ETP Aut.	ETP med.	Ratio charges./ETP Soig.	Ratio charges./ETP Aut.	Ratio charges l./ETP Med.
93451112	Affection locomoteur HC									
9345211101	soins de suite geriatrique 1er étage									
9345211102	soins de suite geriatrique 2ème étage									

*voir définition page 5

Objectif :
Vérifier les montants de charges salariales affectées sur les sections consommatrices ainsi que les ETP et vérifier la cohérence avec l'année N-1.

Source :
Toutes les informations de ce tableau sont issues des données administratives pour les ETP et de la phase III hors MIG pour les montants de personnel d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
Si vous trouvez des incohérences, modifier ARCAnH :

Les ETP se paramètrent soit dans la partie paramétrage d'ARCAnH, soit dans l'onglet « Données administratives »
Les coûts se modifient essentiellement dans l'onglet Phase III hors MIG.
Le superviseur doit vérifier la cohérence des ratios. Toute incohérence doit être justifiée par l'établissement. La justification devra apparaître dans le rapport de supervision.

Pour information : pour le calcul des ratios, il faut prendre les formules suivantes :
Montant des charges brutes de PS hors personnel extérieur = (Montant PS – compte 621)
Montant des charges brutes de PA hors personnel extérieur = (Montant PA – compte 621 – compte 6283 - compte 648)
Montant des charges brutes de PM hors personnel extérieur = (Montant PM – compte 621 – compte 6223)

Certaines incohérences sont surlignées en rouge :

Montant = 0	ET	ETP = 0 => «. » en ratio et non surligné
Montant > 0	ET	ETP = 0=> «. » en ratio et surligné
Montant = 0	ET	ETP > 0=> «. » en ratio et surligné
Montant > 0	ET	ETP > 0=> calcul du ratio et non surligné

Tableau 1.16 : Nombre d'ETP au global, Années N-1 et N

Global	ETP Soig. Année N	ETP Aut. Année N	ETP med. Année N	ETP Soig. Année N-1	ETP Aut. Année N-1	ETP med. Année N-1
Nombre d'ETP de l'établissement	100	50	20.5	95	52	21

Objectif :
Vérifier le nombre total d'ETP de l'établissement par type de personnel et comparer avec N-1.

Source :
Les ETP des tableaux 1.15 sont utilisés pour réaliser ce tableau.

Points focus :
Vérifier la cohérence des données ETP avec d'autres sources (Bilan social..).

Tableau 1.17 : Ratio charge de personnel/ETP par poste au minimum, en moyenne et au maximum au global, Années N-1 et N

Global	Ratio charges./ETP minimum Année N	Ratio charges./ETP moyen Année N	Ratio charges./ETP maximum Année N	Ratio charges./ETP minimum Année N-1	Ratio charges./ETP moyen Année N-1	Ratio charges./ETP maximum Année N-1
Personnel soignant	5 000	40 000	50 000	2 000	30 000	60 000
Personnel autres	10 000	40 000	50 000	9 000	50 000	50 000
Personnel médical	3 000	40 000	50 000	5 000	40 000	50 000

Objectif :
Vérifier la cohérence des valeurs présentées dans ce tableau et comparer l'évolution avec N-1.

Source :
Les ratios des tableaux 1.15 sont utilisés pour réaliser ce tableau.

Points focus :
Certains points seront à justifier notamment pour les montants extrêmes.

Tableaux 2 : Points à valider ARAMIS

Tableau 2.1 : Comparaison entre le fichier de données PMSI importé dans ARAMIS et le fichier PMSI transmis sur e-PMSI

Période de traitement (ARAMIS)	Nb de Journées dans les archives transmises sur ARAMIS (A)	Nb de Journées transmises dans l'envoi e-PMSI officiel (B)	Diff (%) [(A)-(B)]/(B)	Etat de validation des données PMSI officielle
M12	17000	17000	0%	Validé par la région

Période de traitement (ARAMIS)	Nb d'actes (A)	Nb d'actes transmis dans l'envoi e-PMSI officiel (B)	Diff (%) [(A)-(B)]/(B)	Etat de validation des données PMSI officielle
M12	17000	17000	0%	Validé par la région

Période de traitement (ARAMIS)	Nb de RHA dans les archives transmises sur ARAMIS (A)	Nb de RHA transmises dans l'envoi e-PMSI officiel (B)	Diff (%) [(A)-(B)]/(B)	Etat de validation des données PMSI officielle
M12	17000	17000	0%	Validé par la région

Objectif :
Comparer le nombre de journées de présence, le nombre d'actes (hors actes CCAM), le nombre de RHA entre l'envoi PMSI importé dans ARAMIS et l'envoi PMSI officiel se trouvant sur la plateforme.
La période de traitement (1ère colonne) doit être M12
Le nombre de jours transmis dans ARAMIS et le nombre de jours transmis dans les données PMSI doit être identique.
L'état de validation doit être « Validé ARS ».

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA envoyés via ARAMIS et celui envoyé via le PMSI.

Points focus :
Le superviseur doit s'assurer qu'il n'y a pas d'écart entre les 2 sources de données. Dans le cas contraire, le superviseur devra demander à l'établissement la raison d'un autre envoi que celui officiel.
Il faut également prévenir au plus vite l'ATIH.
Cette information devra être notifiée dans la conclusion du rapport de supervision.

Tableau 2.2 : Ecart entre les SAMT Métiers déclarées dans ARAMIS et les intervenants déclarés dans le PMSI

N° de SAMT Métiers de l'ENC dont le code intervenant ne se trouve pas dans les données PMSI	
93272310	Ergonome
…	

Objectif :
Voir les écarts entre les SAMT Métiers déclarées dans ARAMIS et les intervenants déclarés dans le PMSI
Ce tableau n'apparaît pas s'il n'y a pas d'écart.
Ce tableau ne devrait pas apparaître.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
Les données du PMSI sont la base de l'étude ENC.
Si ce tableau apparaît :
Vérifier si le code de la SAMT Métier est correct (ex : SAMT ergonome dans le fichier ENC qui serait codé en tant qu'ergothérapeute dans le PMSI)
Si oui :
-L'intervenant a recueilli ces minutes de manière exhaustive sur toute l'année dans le fichier ENC. Laisser en l'état et prévenir votre superviseur
-L'intervenant n'a pas recueilli les minutes de manière exhaustive. Exceptionnellement, il faut imputer les charges sur les SAC consommatrices, supprimer la SAMT Métier, et prévenir votre superviseur. Si cette option est utilisée, le superviseur en réfèrera dans la conclusion du rapport de supervision.
Si vous effectuez des corrections dans le fichier 11, cela pourra avoir des répercussions sur le découpage dans ARCAnH (TDC 1.1 et 1.2).

Vous trouverez ci-après la correspondance entre les SAMT Métiers de l'ENC et les codes intervenants du PMSI.

Tableau 2.3 : Ecart entre les intervenants déclarés dans le PMSI et les SAMT Métiers déclarées dans ARAMIS

Code Intervenant du PMSI dont la SAMT Métiers ne se trouve pas dans les données ENC	
29	(Neuro) psychorééducateur
…	

Objectif :
Voir les écarts entre les SAMT Métiers déclarées dans ARAMIS et les intervenants déclarés dans le PMSI
Ce tableau n'apparaît pas si il n'y a pas d'écart.
Ce tableau ne devrait pas apparaître.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
Pourquoi l'intervenant n'a-t-il pas recueilli les minutes ?
1/L'intervenant a recueilli les minutes. C'est un problème du fichier 11 ARAMIS : corriger le fichier
2/L'intervenant n'a pas recueilli les minutes. Vérifier que les charges ont bien été imputées dans les SAC consommatrices et prévenir votre superviseur. Si cette option est utilisée, le superviseur en réfèrera dans la conclusion du rapport de supervision.
Si vous effectuez des corrections dans le fichier 11, cela pourra avoir des répercussions sur le découpage dans ARCAnH (TDC 1.1 et 1.2).

Vous trouverez ci-dessous la correspondance entre les SAMT Métiers de l'ENC et les codes intervenants du PMSI :

Correspondance entre SAMT Métier et code intervenant PMSI :

Données PMSI		Données ENC	
code	**libellé**	**SAMT Métiers**	**Libellé**
10	Médecin	93272001	Médecin
21	Infirmier	93272101	Infirmier
22	Masseur kinésithérapeute	93272201	Masseurs kinésithérapeute
23	Pédicure - podologue	93272202	Pédicure podologue
24	Orthophoniste	93272203	Orthophoniste
25	Orthoptiste	93272204	Orthoptiste
26	Diététicien	93272205	Diététicien
27	Ergothérapeute	93272206	Ergothérapeute
28	Psychomotricien	93272207	Psychomotricien
29	(Neuro) psychorééducateur	93272208	(Neuro) psychorééducateur
30	Psychologue	93272209	Psychologue
31	Orthoprothésiste	93272210	Orthoprothésiste
32	Podoorthésiste	93272211	Podoorthésiste
41	Manipulateur en électroradiologie	93272401	Manipulateur électroradiologie
61	Éducateur spécialisé	93272301	Educateur spécialisé
62	Assistant de service social	93272302	Assistant de service social
63	Éducateur de jeunes enfants	93272303	Educateur jeunes enfants
64	Animateur	93272304	Animateur
65	Moniteur d'atelier	93272305	Moniteur atelier
66	Moniteur éducateur	93272306	Moniteur éducateur
67	Enseignant général	93272307	Enseignant général
68	Instituteur spécialisé	93272308	Instituteur spécialisé
69	Éducateur sportif	93272309	Educateur sportif
70	Enseignant en activité physique adaptée	93272315	Enseignant en activité physique adaptée
71	Ergonome	93272310	Ergonome
72	Psychotechnicien	93272311	Psychotechnicien
73	Conseiller en économie sociale et familiale	93272314	Conseiller en économie sociale et familiale
74	Documentaliste	93272312	Documentaliste
75	Moniteur d'autoécole	93272313	Moniteur auto école
88	Autre intervenant	93272501	Personnel autre

Tableau 2.4 : Taux de conformité par RHA entre la liste des codes intervenants de RR et la liste des SAMT Métiers de RR

Nb de RHA total du PMSI (A)	Nombre de RHA avec les codes intervenants conformes entre PMSI et ENC (B)	Taux observé (B) / (A) *100
3 108	3 000	96.52 %

Objectif :
Sur chaque RHA, nous regardons les intervenants codés (ne rentre pas en compte le nombre d'occurrence) puis nous regardons dans le fichier 11 que pour le même RHA, il y a bien les mêmes intervenants de coder.

Exemple :

Données PMSI		Données ENC	
N° du RHA	Intervenants codés	N° du RHA	SAMT Métiers codés
RHA1	23	RHA1	93272202
RHA1	27	RHA1	93272206
RHA1	61	RHA1	93272301
RHA1	67	RHA1	93272307
RHA2	23	RHA2	93272202
RHA2	24	RHA2	
RHA2	66	RHA2	93272306

Pour le RHA 1, tous les intervenants codés dans le PMSI sont codés dans l'ENC => le RHA est correcte

Pour le RHA 2, tous les intervenants codés dans le PMSI ne sont pas codés dans l'ENC => le RHA est en anomalie

L'objectif est donc d'avoir un taux observé le plus proche de 100%.
Ce tableau est très dépendant des 2 tableaux précédents.

Ce taux sera utilisé en fin de campagne pour juger de la qualité des données de l'établissement. Il sera mis en parallèle avec les coûts horaires de chaque intervenant ainsi qu'avec les ETP.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
La liste des RHA avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 2 »

L'établissement doit justifier l'écart. Le superviseur notifiera la justification dans le rapport de supervision.

Tableau 2.5 : Taux de concordance par métier entre le PMSI et l'ENC

Métier	Nombre de RHA avec concordance entre le PMSI et l'ENC (A)	Nombre de RHA avec au moins un acte dans le PMSI ou dans l'ENC (B)	Taux observé (%) (A)/(B)
Assistant de service social	319	533	59.85
Médecin	1 368	2 059	66.44
Masseur-kinésithérapeute	2 227	3 072	72.49
Diététicien	1 568	1 913	81.97

Objectif :
Déceler les RHA pour lesquels le codage des intervenants est différent entre le fichier 11 et le fichier PMSI.

Exemple :

Données PMSI		Données ENC	
N° du RHA	Intervenants codés	N° du RHA	SAMT Métiers codés
RHA1	23	RHA1	93272202
RHA2		RHA2	93272202
RHA3	23	RHA3	

Pour le RHA 1, il y a concordance entre l'intervenant du PMSI et le métier de l'ENC => Il y a 1 RHA avec concordance

Pour le RHA 2, le métier est déclaré dans l'ENC mais l'intervenant n'est pas codé dans le PMSI => il n'y a pas concordance

Pour le RHA 3, le métier n'est pas déclaré dans l'ENC mais l'intervenant est codé dans le PMSI => il n'y a pas concordance

Dans l'exemple ci-dessus le tableau 2.5 est le suivant

Métier	Nombre de RHA avec concordance entre le PMSI et l'ENC (A)	Nombre de RHA avec au moins un acte dans le PMSI ou dans l'ENC (B)	Taux observé (%) (A)/(B)
Diététicien	1	3	33,33

L'objectif est donc d'avoir un taux observé le plus proche de 100%.
Ce taux sera utilisé en fin de campagne pour juger de la qualité des données de l'établissement. Il sera mis en parallèle avec les coûts horaires de chaque intervenant ainsi qu'avec les ETP.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
La liste des RHA avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 2 » (cf. Annexe II).

L'établissement doit justifier l'écart. Le superviseur notifiera la justification dans le rapport de supervision.

Tableau 2.6 : Exhaustivité des actes CDARR, CSARR et CCAM

Type d'acte	Nb d'actes total du PMSI (1)	Nb d'actes total de l'ENC (fichier 11) (2)	Ecart en nb d'actes (1)-(2)	Taux d'exhaustivité (2) / (1)
Actes CDARR	16 646	16 646	0	100 %
Actes CSARR	0	0	0	.
Actes CCAM	1	0	1	0%

Objectif :
Vérifier l'exhaustivité des actes recueillis dans le fichier 11 de l'ENC par rapport aux actes recueillis dans le PMSI, par type d'acte. L'objectif est un taux d'exhaustivité égal à 100%.

Dans ce tableau, on tient compte du nombre d'occurrences des actes déclarés dans le PMSI pour les actes CDARR, CSARR et CCAM.
Ainsi, dans la colonne « Nb d'actes total de l'ENC (fichier 11), on compte le nombre de lignes du fichier.
On ne croise pas les valeurs des actes ni les valeurs des intervenants.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
1ère colonne : Type d'acte
2ème colonne : Somme du nombre d'occurrences des actes du fichier RHA du PMSI
3ème colonne : Nombre de lignes dont le code acte ne correspond pas à un acte du fichier 11 ARAMIS

Exemple :
Dans le données PMSI : RHA 1 ; 10;RL01;5 et 24 ; RL02 ;6 => Le RHA 1 s'est vu délivrer 11 actes.
Dans les données ENC : on compte le nombre de lignes pour le RHA1.

On fait ce calcul pour tous les RHA.

La liste des RHA avec ces anomalies par type d'acte se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 2 »

Si vous avez un taux différent de 100%, expliquez au superviseur pourquoi vous n'avez pas les mêmes données dans le PMSI que dans l'ENC (fichier 11).
Le superviseur notifiera la justification dans le rapport de supervision.

Tableau 2.7 : Distribution de la durée des actes par intervenant

SAMT Métiers	Libellé	Nombre d'actes	Min	C1	C5	C10	Q1	Med	Q3	C90	C95	C99	Max
93272202	Podologue	16000	10	10	10	25	25	29.9	30	30	30	30	1 110
93272206	Ergo												
93272301	Educ spécialisé												
93272307	Enseignant général												
…													

Objectif :
Voir les valeurs aberrantes

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du paramétrage ARCAnH des SAMT métiers pour le libellé et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS pour les autres informations.

Points focus :
Dans l'exemple ci-dessus, il doit y avoir un problème de saisie sur une ligne avec 1110 minutes pour un acte.
Si vous rencontrez une valeur aberrante, **c**orriger le fichier 11 ou expliquer les valeurs extrêmes.
Le superviseur notifiera la justification dans le rapport de supervision.

Rappel : dans ce fichier, nous attendons des temps réels et non des temps standards.

Tableau 2.8 : Comparaison RSF et fichier de suivi des honoraires (spécifique OQN)

Honoraires déclarés dans les RSF-C	Honoraires déclarés dans le fichier 7 d'ARAMIS
OUI	NON

Objectif :
Si l'établissement déclare des coûts dans les RSF-C, alors, en principe, il doit recueillir des données au séjour dans le fichier 7 d'ARAMIS.
Dans l'exemple ci-dessus, l'établissement n'a pas importé dans ARAMIS le fichier 7.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RSF et du fichier 7 des honoraires des OQN d'ARAMIS.

Points focus :
Si vous rencontrez cette situation :
1/Vous avez les informations. Constituer le(s) fichier(s) ARAMIS
2/Vous ne pouvez pas recueillir les informations : expliquer la situation à votre superviseur. Ce point sera un point d'amélioration de la campagne suivante donc il devra être notifié dans la conclusion du rapport de supervision.

Document 4 : Numéros de séquences concernées par les tableaux 2

Dans ce chapitre se trouve un fichier csv répertoriant toutes les lignes des fichiers ARAMIS qui comportent des anomalies repérées dans les tableaux précédents.

Objectif :
Ce chapitre est à destination des établissements.

Points focus :
Les numéros de séquences atypiques sont déterminés par les numéros séquentiels de séjour et les numéros séquentiels de RHS. Ces 2 numéros sont des numéros anonymes et séquentiels. Le numéro de séjour est incrémenté à chaque changement de séjour.

On trouve dans ce fichier :

- Champ 1 : N° du tableau où se trouve la séquence atypique
- Champ 2 : N° séquentiel de séjour
- Champ 3 : N° séquentiel du RHS
- Champs suivants : différents selon l'atypie trouvée

Pour analyser le fichier, il faut commencer par le convertir. **La procédure figure en annexe de ce document.**

4- Rubrique 2 : Données PMSI

Tableaux 3 : Bilan du groupage et journées de présence dans les données PMSI

Tableau 3.1 : Bilan du groupage

Libellé	Nombre de RHA	Répartition (%)
Groupage correct	100	67%
Groupage en erreur (900)	50	33%
Total	∑	100%

Objectif :
Donner une indication sur la qualité du groupage.

Points focus :
Il faut veiller à ce que le nombre de RHA groupées en erreur soit limité. La nature des erreurs doit être étudiée.
La qualité devra s'améliorer d'année en année
Trop de GMD groupés en erreurs peuvent dégrader la valorisation.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du PMSI envoyé via ARAMIS.

Tableau 3.2 : Fréquence des erreurs

Type de contrôle	Libellé du code erreur	Nombre d'anomalies observées	Nombre de RHA concernées *	Répartition (%)
	Pas de code erreur		100	67%
	C026		50	33%
	…			
	TOTAL		∑	100%

*En cas d'anomalie sur un séjour, l'ensemble des RHS du séjour sont en anomalies

Objectif :
Lister les types d'erreurs rencontrées lors des contrôles effectués par la fonction groupage et des contrôles complémentaires effectués par les logiciels GENRHA ou AGRAF-SSR.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du PMSI envoyé via ARAMIS.

Points focus :
Ce tableau n'apparaît pas quand il n'y a pas d'erreurs.
Ce tableau est une copie du rapport d'erreur généré par GENRHA ou AGRAF-SSR
Certaines erreurs peuvent dégrader la valorisation : il s'agit des erreurs de groupage dites « bloquantes » et une sélection d'erreur dites « non bloquantes ».

La liste des erreurs se trouvent dans la documentation de GENRHA ou AGRAF-SSR

Les erreurs dites « non bloquantes », pouvant gêner la valorisation, sont :

C026 : Date d'entrée dans l'UM postérieure à la date système
C037 : Date de sortie de l'UM postérieure à la date système
C046 : Numéro de semaine : année < 1980
C094 : Date de début de séjour < 1980
R804 : Absence de plus de 48h
R805 : Présence la semaine complète en HDJ
A900 : Séjours simultanés pour un même patient

Tableau 3.3 : Répartition des types de séjours et séquences observés dans la base PMSI

Type de séjour	Nb de séjours	Répartition %	Nb de RHA de l'année N PMSI (données PMSI)	Répartition %	Nb de journées de présence : (données PMSI)	Répartition %	Nb de journées en N-1 et N+1
1 : Séjour entier sur l'année N							
2 : Séjour à cheval sur l'année N-1 et terminé sur l'année N							
3a : Séjour commencé sur l'année N et à cheval sur l'année N+1, sans incohérence dans le type de suite							
3b : Séjour commencé sur l'année N et à cheval sur l'année N+1, avec RHA en HC, antérieur à la dernière semaine de recueil PMSI							
4a : Séjour à cheval sur l'année N-1 et N+1, sans incohérence dans le type de suite							
4b : Séjour à cheval sur l'année N-1 et N+1, avec RHA en HC, antérieur à la dernière semaine de recueil PMSI							
Total	∑	100%	∑	100%	∑	100%	∑

Objectif :
Observer les types de séjours 3b et 4b.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA d'ARAMIS.

Points Focus :
Dans le cas de nombreux séjours types 3b et 4b (voir ci-dessous), la valorisation peut être perturbée.

Les types possibles sur l'année PMSI sont :

1 = Séjour entier sur l'année N PMSI => date d'entrée **ET** date de sortie dans l'année N PMSI

2 = Séjour à cheval sur l'année N-1 PMSI => date d'entrée < date de début de recueil PMSI **ET** date de fin dans l'année N PMSI

3a = Séjour à cheval sur l'année N+1 PMSI sans incohérence dans le type de suite => date d'entrée dans l'année PMSI **ET** date de sortie non renseignée **ET** dernier RHA du séjour en HC = dernière semaine PMSI **ou** suite de RHA en HP*

3b = Séjours à cheval sur l'année N+1 PMSI avec RHA en HC, antérieur à la dernière semaine de recueil PMSI => date d'entrée dans l'année PMSI **ET** date de sortie non renseignée **ET** dernier RHA du séjour en HC <> dernière semaine PMSI **

4a = Séjour à cheval sur l'année N-1 et sur l'année N+1 PMSI sans incohérence dans le type de suite => date d'entrée < date de début de recueil PMSI **ET** date de sortie non renseignée **ET** dernier RHA de la suite de RHA en HC = dernière semaine PMSI **ou** suite de RHA en HP*

4b = Séjour à cheval sur l'année N-1 et sur l'année N+1 PMSI avec RHA en HC, antérieur à la dernière semaine de recueil PMSI => date d'entrée < date de début de recueil PMSI **ET** date de sortie non renseignée **ET** dernier RHA de la suite de RHA en HC <> dernière semaine PMSI **

*Dans le cas de séjour en HP, si la date de sortie n'est pas renseignée, on ne peut pas savoir s'il s'agit d'une incohérence dans le codage ou non.
**Dans le cas de séjour en HC, si la date de sortie n'est pas renseignée et que le dernier RHA du séjour n'est pas le dernier RHA de l'année PMSI, on peut considérer qu'il y a incohérence dans le codage.

La liste des séjours avec ces anomalies (séjours en 3b ou 4b) se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 » (cf. Annexe I)

Tableau 3.4 : Nombre de RHA sans aucune journée de présence cochée

Nombre de RHA sans aucune journée de présence cochée (A)	Nombre de RHA global (B)	% (A) / (B)
xx		

Objectif :
Vérifier le recueil PMSI

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du PMSI envoyé via ARAMIS.

La liste des RHA avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 » (cf. Annexe I)

Points Focus :
Dans le cas d'un nombre important de RHA sans journée de présence cochée, la valorisation sera incohérente.

Tableau 3.5 : Nombre de séjours HC avec des plages de plus de 48 h non cochées

Nombre de séjours HC avec des plages de plus de 48h non cochées (A)	Nombre de séjours en HC (B)	% (A) / (B)
xx		

Objectif :
Vérifier le recueil PMSI.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA d'ARAMIS.

Points Focus :
Dans le cas d'un nombre important de séjours HC avec des plages de plus de 48h non cochées, la valorisation sera incohérente.

La liste des séjours avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 » (cf. Annexe I)

Exemple :

1ère colonne : somme des séjours HC avec des plages de plus de 48h non cochées. On concatène dans le fichier des RHA tous les codes des journées de semaine et de weekend pour tous les RHA du séjour qui passent tous uniquement dans des SAC en HC (de type 0, 1 ou 2). On compte, dans la variable qui rassemble tous les codes des journées des RHA, le nombre de 0 à la suite, lorsqu'il y a déjà eu une journée de présence. Si le maximum observé sur le séjour est supérieur à 2 alors le séjour HC a au moins une plage de plus de 48h non cochée.

Exemple :

	RHA 1	RHA 2	RHA 3	
1er séjour :	0011011	1111000		➔ le maximum de 0 à la suite est 1
2ème séjour :	1111110	0101111		➔ le maximum de 0 à la suite est 2
3ème séjour :	0000111	1000110	0111100	➔ le maximum de 0 à la suite est 3.

2ème colonne : nombre de séjours en HC : nombre de séjours avec tous les RHA du séjour qui passent uniquement dans des SAC en HC (type 0, 1 ou 2).
3ème colonne : 1ère colonne / 2ème colonne

Tableaux 4 : Séquences atypiques

Tableau 4.1 : % de RHA sans dépenses par type de section

	N	N-1
Nombre de RHA total		
Nombre de RHA sans journée de présence cochée		
Nombre de RHA avec journées de présence (RHA valorisés)		
% de RHA sans dépenses de charges directes suivies au patient		
% de RHA sans dépenses des honoraires		
% de RHA sans dépenses SAMT médicotechniques		
% de RHA sans dépenses de SAMT plateaux de RR		
% de RHA sans dépenses de SAMT Métiers		
% de RHA sans dépenses de parc de matériel roulant		
% de RHA sans dépenses d'atelier de confection		
% de RHA sans dépenses pré et post hospitalisation		
% de RHA sans dépenses cliniques		
% de RHA sans dépenses de LGG		
% de RHA sans dépenses de structure		

Ces taux exprimé en % sont calculés sur le total des RHA valorisés.

Pour information, x % de RHA sont sans actes de rééducation dans le PMSI

Objectif :
Ce tableau présentent les éventuelles atypies compte tenue des règles de l'ENC.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la base de coût, créée grâce aux données ARCAnH et ARAMIS, téléchargeable sur la plateforme e-PMSI.

Points Focus :
Dans le cas de pourcentage incohérent, prévenir l'ATIH qui investiguera et vous donnera la marche à suivre. Le pourcentage est renseigné seulement quand l'établissement a créé la section.
Le problème peut venir de la programmation de la valorisation ou d'une incohérence de recueil de l'établissement.

Exemple de % incohérents :
Un établissement n'a pas de charges suivies au séjour. Or, il n'y a pas un pourcentage de 100 % dans « % de RHA sans dépenses de charges directes suivies au patient ».

25% de RHA sont sans dépenses de SAMT Métiers alors que 5% des RHA du PMSI sont sans actes de rééducation (information indiquée sous le tableau). On s'attend à avoir un % à peu près équivalent.

Un établissement a des coûts de pré et post hospitalisation. La valorisation lisse les dépenses de cette section sur tous les séjours de la base. Si le % de RHA sans dépenses de pré et post est % de 0, il y a un problème.

Pour information, le nombre de RHA total et le nombre de RHA sans journée de présence cochée sont à « . » pour N-1 car ces nombres n'étaient pas calculés en 2011. De plus, la LGG et la structure était en 2011 regroupés, c'est pourquoi dans ce tableau, la structure du N-1 est mise à « . ».

La liste des RHA avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 ».

Tableau 4.2 : Dépenses sur un seul RHA d'un même séjour terminé

Nombre de séjours entiers sur l'année N	Nombre de séjours ayant des charges directes hors hono sur un seul RHA (multi-RHA)	Nombre de séjours sans charges directes hors hono (tous séjours terminés)	Autres cas de séjours avec des charges directes hors hono
Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
% correspondant	% correspondant	% correspondant	% correspondant

Objectif :
Vérifier s'il y a des problèmes dans la valorisation ou dans les recueils au séjour

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la base de coût, créée grâce aux données ARCAnH et ARAMIS, téléchargeable sur la plateforme e-PMSI.

Points Focus :
S'il y a beaucoup de séjours ayant des charges directes sur un seul RHA, prévenir l'ATIH qui investiguera et vous donnera la marche à suivre.

La liste des séjours avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 ».

Tableau 4.3 : Minutes sur un seul RHA d'un même séjour terminé

Nombre de séjours entiers sur l'année N	Nombre de séjours ayant des minutes sur un seul RHA (multi-RHA)	Nombre de séjours sans minutes (tous séjours terminés)	Autres cas de séjours avec des minutes
Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
% correspondant	% correspondant	% correspondant	% correspondant

Objectif :
Vérifier s'il y a des problèmes dans la valorisation ou dans les recueils au séjour

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la base de coût, créée grâce aux données ARCAnH et ARAMIS, téléchargeable sur la plateforme e-PMSI. (c'est le réel mais on peut dire aussi)
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points Focus :
S'il y a beaucoup de séjours ayant des minutes sur un seul RHA, prévenir l'ATIH qui investiguera et vous donnera la marche à suivre

La liste des RHA avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 ».

4.4 : Nombre de journées avec plus de 8 heures de soins

Pourcentage de journées avec plus de 8 heures d'actes	Nombre d'heures maximum	]8;10] heures	]10;12] heures	]12;14] heures	]14;24] heures	24 heures et +
0.4	12.5	93	52	4	0	0

Objectif :
Vérifier s'il n'y a pas de problèmes de codage des actes ou des minutes.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Point focus :
Ce tableau permet d'identifier les journées « longues ». L'établissement doit corriger le cas échéant ces données et /ou les justifier à son superviseur. Une explication sera inscrite dans le rapport de supervision.

La liste des RHA avec ces anomalies se trouve dans le fichier csv « Numéros des séquences concernées par tableaux 3 et 4 ».

Si l'établissement n'a pas de journées avec plus de 8 heures de soins, indiquer « Non concerné ».

Document 5 : Numéros des séquences atypiques concernées par les tableaux 3 et 4

Dans ce chapitre se trouve un fichier csv répertoriant toutes les lignes des fichiers ARAMIS qui comportent des anomalies repérées dans les tableaux précédents.

Objectif :
Ce chapitre est à destination des établissements.

Points focus :
Les numéros de séquences atypiques sont déterminés par les numéros séquentiels de séjour et les numéros séquentiels de RHS. Ces 2 numéros sont des numéros anonymes et séquentiels. Le numéro de séjour est incrémenté à chaque changement de séjour.

Pour plus de détail, se référer à la partie « Numéros des séquences atypiques concernées par les tableaux 2 ».

5- Rubrique 3 : Recueil au séjour

Tableaux 5 : Charges suivies au séjour et affectées à la séquence (fichiers ARAMIS 2 à 8)

Si l'établissement n'a rien suivi au séjour (aucun fichier de 2 à 8), il est indiqué « l'établissement n'a effectué aucun suivi au séjour » et les tableaux ne s'affichent pas sauf le tableau 5.4.

Tableau 5.1 : Montants des matériels médicaux par jour observés

Type de matériel	Nombre de lignes	Coût par jour Minimum	Coût par jour Q1	Coût par jour médian	Coût par jour Q3	Coût par jour Maximum
1						
…						
4						
TOTAL	∑	.	.	.	.	.

Objectif :
Présenter la distribution du coût journalier pour chaque type de matériel du fichier ARAMIS.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du fichier 2 des charges de matériel médical d'ARAMIS.

Points focus :
Le superviseur étudiera plusieurs points :
- Dans le cas où le coût journalier minimum est nul, le superviseur doit questionner l'établissement. Des montants de facture à 0 peuvent être une anomalie du système d'information.
- On s'attend à ce que le coût du matériel traceur soit supérieur au matériel non traceur.
- Dans le cas de valeurs extrêmes hautes, le superviseur devra documenter le type de matériel concerné.

Toutes les informations de ce tableau proviennent du fichier 2 d'ARAMIS.
Ce tableau n'apparaît pas si il n'y a pas de suivi au séjour du fichier 2

Pour calculer le coût journalier, on prend le montant déclaré dans le fichier ARAMIS que l'on divise par le nombre de jours de la période indiquée (Nombre de jours total entre la date de début et la date de fin). Arrondi à l'euro le plus proche
Exemple d'une ligne du fichier 2 :
00001 ;1 ;04012010 ;15022010 ;1000
Coût journalier = 1000 / 42 = 23.81 €

Tableau 5.2 : Montants observés pour les autres types de dépenses

Type de dépenses	Nombre de lignes	Coût Minimum	Coût Q1	Coût médian	Coût Q3	Coût Maximum
11						
…						
N						
TOTAL	∑	.	.	.	.	.

Objectif :
Présenter la distribution du coût observé dans le fichier ARAMIS.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des fichiers 3 à 8 d'ARAMIS, des charges suivies au séjour (fichiers 3, 4, 5, 6 et 7 pour les OQN et 3, 4 et 8 pour les DAF). Seuls les types de dépenses suivis au séjour au moins 1 fois sont indiqués.
Ce tableau n'apparaît pas s'il n'y a pas de suivi au séjour des fichiers 3 à 8.

Points focus :
Le superviseur étudiera plusieurs points :
- Dans le cas où le coût journalier minimum est nul, le superviseur doit questionner l'établissement. Des montants de facture à 0 peuvent être une anomalie du système d'information.
- On s'attend à ce que le coût des consommables/médicaments traceurs soit supérieur aux consommables/médicaments non traceur.
- Dans le cas de valeurs extrêmes hautes, le superviseur devra documenter le type de matériel concerné.

Les types de dépense qui ne sont pas datés sont mis en gris foncé dans le tableau et sont affichés en dessous des types de dépenses datés.

Tableau 5.3 : Répartition des dates fournies par type de dépenses

Type de dépenses	Nature de date	Taux observé
1	1	70%
1	2	30%
2	1	100%
11	1	100%
…		

Objectif :
Présenter la nature des dates indiquées dans les fichiers de suivi avec dates.

Source :
Toutes les informations de ce tableau proviennent des fichiers 2, 3 et 5 d'ARAMIS. Seuls les types de dépenses suivis au séjour au moins 1 fois et datés sont indiqués.
Ce tableau n'apparaît pas s'il n'y a pas de suivi au séjour des fichiers 2, 3 et 5.

Points focus :
Type de dépense 1 à 4 : les natures de date possibles sont la date d'utilisation ou la date de location.
On s'attend à avoir des dates d'utilisation (y compris pour le matériel loué). Le superviseur devra documenter sur l'indisponibilité de la date d'utilisation si tel est le cas.

Type de dépense 11 à 41, selon le type dépense, les natures de date possibles sont la date d'administration, la date d'utilisation, la date de dispensation ou la date de réalisation de l'acte.
Pour les médicaments, la date d'administration est la plus adaptée, en terme de valorisation, que la date de dispensation.
Le superviseur doit documenter la nature de date utilisée.

Tableau 5.4 : Taux de suivi des montants par type de dépense

Type de dépenses	Montant déclaré dans ARAMIS (A)	Montant des charges nettes* ARCAnH (B)	Taux de suivi (%) (A) / (B)	Taux de suivi N-1
Matériel médical traceur (loué, acheté et en crédit bail)	100	150	67%	65%
Matériel médical hors traceur (loué, acheté et en crédit bail)	50	50	100%	99%
SPT				
…				
Total liste traceurs et sous-traitance				
Total autres charges				
TOTAL	∑	∑	75%	74%

* voir définition page 5

Objectif :
Présenter le taux de suivi des charges, des honoraires DAF et honoraires OQN suivis au séjour.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues d'ARCAnH et des fichiers 3 à 8 d'ARAMIS, des charges suivies au séjour (fichiers 3, 4, 5, 6 et 7 pour les OQN et 3, 4 et 8 pour les DAF).

Points focus :

Pour l'ENC, l'établissement doit suivre un maximum de dépenses au séjour et à la date. Si le taux de suivi est à 0%, le superviseur doit questionner l'établissement sur ce recueil.

Les taux de suivi seront tous demandés dans la conclusion du rapport de supervision. L'établissement justifiera ces taux et apportera des propositions pour améliorer certains de ces taux pour la campagne suivante.

Le superviseur doit justifier l'amélioration ou la détérioration de ces taux par rapport à l'année précédente.

Vous trouverez ci-dessous un 1er graphique récapitulant les taux de suivi des listes traceurs et de la sous-traitance pour l'échantillon validé de la campagne 2011.

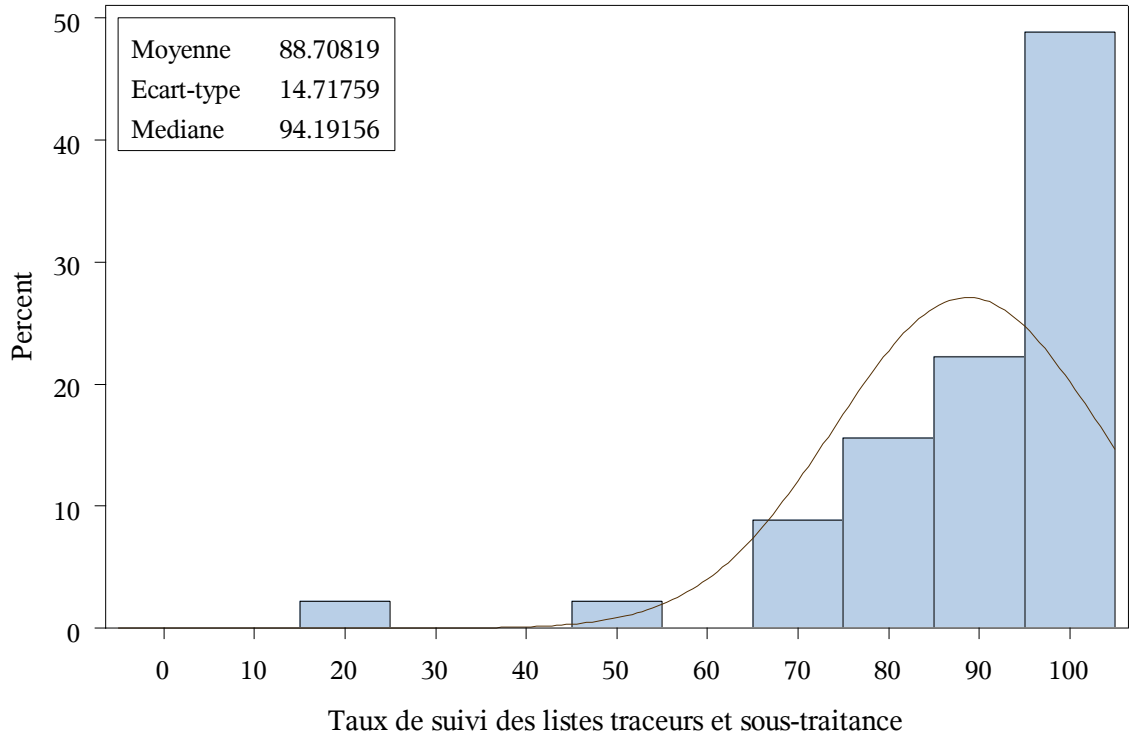

Ce graphique présente le taux de suivi des autres charges (hors listes traceurs et sous-traitance) pour l'échantillon validé de la campagne 2011.

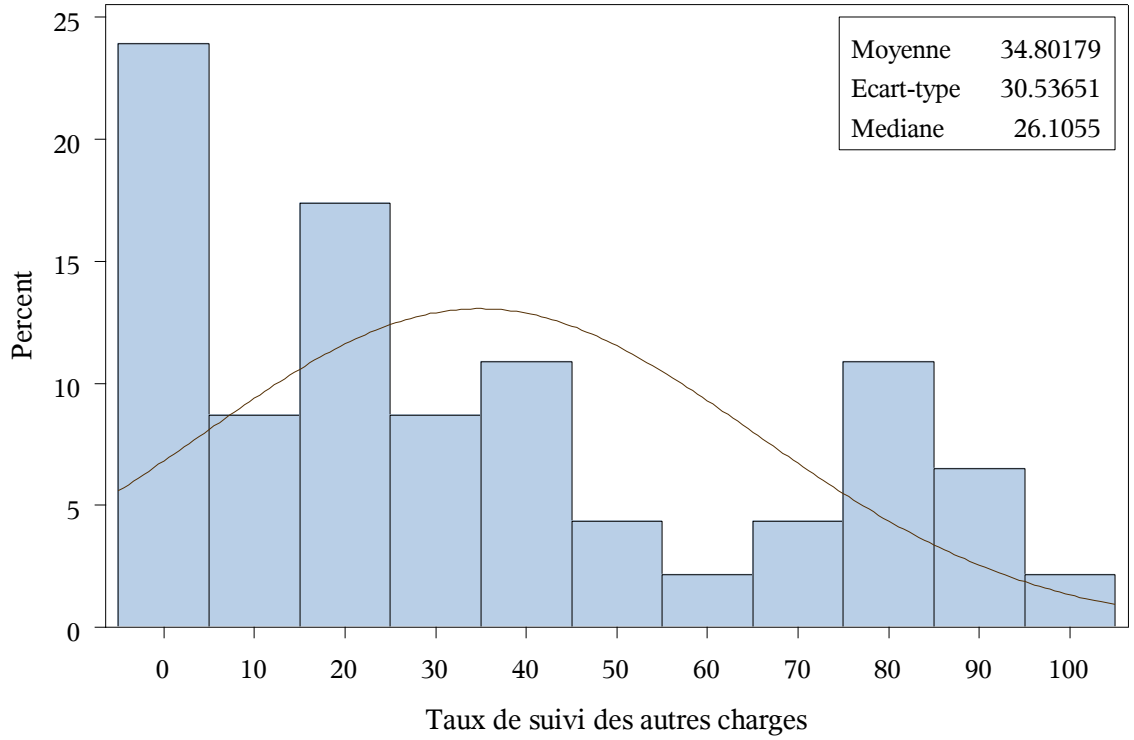

Le calcul du montant des charges nettes pour chaque poste de charge est le suivant :
Montant des charges nettes du poste de charge affecté sur chaque SAC SSR
+ Montant des charges nettes du poste de charge affecté sur chaque SAMT * nbre d'UO du SSR / nbre d'UO total
+ Montant des charges nettes du poste de charge affecté sur chaque SAMT plateau * nbre d'UO du SSR / nbre d'UO total
+ Montant des charges nettes du poste de charge affecté à la SA atelier
+ Montant des charges nettes du poste de charge affecté à la SA parc
+ Montant des charges nettes du poste de charge affecté à la SA prepost

Pour le calcul des montants des honoraires OQN :

Montants des charges ARCANH « phase 2 retraitements PCS » cellule I24 + cellule I25 + cellule I26 + cellule I27 + cellule I28

Pour le calcul des montants des honoraires DAF :

Montants des charges ARCANH « phase 2 retraitements PCS » cellule H12 + cellule H14

Pour information, si le taux pour le total liste traceurs et sous-traitance est inférieur à 70% alors le taux est en jaune.

6- Rubrique 4 : Données administratives et comptables par section

Tableaux 6 : Activité et dépenses des SAC

Tableau 6.1 : Correspondance entre le type d'autorisation de l'UM et la SAC

N° de SAC	Libellé SAC	Libellé officiel	Type d'hospitalisation (variable RHA)	Nb de RHA concernés	Nb de journées de présence concernés	Type d'autorisation de l'UM (variable RHA)	Modalités d'autorisation	Catégorie d'âge des patients
SAC 1								
SAC 2								
…								
TOTAL	.	.	.	∑	∑	.	.	.

Objectif :
Comparer la nature des SAC avec le type d'hospitalisation et le type d'autorisation des UM correspondantes données dans le PMSI.

Lorsque la combinaison SAC, type d'hospitalisation et type d'autorisation d'UM a au moins une ligne qui ne représente pas plus de 95% des journées de présence alors tous les types d'autorisation d'UM sont en jaune pour la SAC concernée.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA d'ARAMIS.

Points focus :
Il s'agit de vérifier la concordance entre la nature de la SAC et le type d'hospitalisation et le type d'autorisation si la variable existe.

Les types d'hospitalisation possibles sont :
Hospitalisation complète ou de semaine : type d'hospitalisations 1 et 5
Hospitalisation de jour : type d'hospitalisations 2 et 6
Hospitalisation de nuit : type d'hospitalisations 3 et 7
Séances (traitements et cures ambulatoires) : type d'hospitalisation 4 et 8

Le type de l'autorisation de l'UM comporte 3 caractères selon la nomenclature suivante :

le 1er caractère est toujours égal à « 5 » ;

le 2e caractère correspond à l'une des 10 modalités suivantes :
Code 1 Affections de l'appareil locomoteur
Code 2 Affections du système nerveux
Code 3 Affections cardiovasculaires
Code 4 Affections respiratoires
Code 5 Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
Code 6 Affections oncohématologiques
Code 7 Affections des brulés
Code 8 Affections liées aux conduites addictives
Code 9 Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance
Code 0 Soins de suite et de réadaptation indifférenciés ou polyvalents

le 3e caractère correspond à la catégorie d'âge des patients pris en charge :
Code A Adulte, âge égal ou supérieur à 18 ans
Code J Juvénile, âge égal ou supérieur à 6 ans et inférieur à 18 ans
Code E Enfant, âge inférieur à 6 ans
Code P Pédiatrie indifférenciée (âge inférieur à18 ans et pas de distinction entre E et J)

Tableau 6.2 : Données d'activités et financières des SA cliniques

N° de SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	Montant des charges nettes + LM* N (A)	Montant des charges nettes + LM* N-1 (B)	% d'évolt des dépenses ((A)-(B))/(B) *100	Nb de J d'hospit ARCAnH N (C)	Nb de J d'hospit ARCAnH N-1 (D)	% d'évol du nb de journées ((C)-(D))/(D)*100	Nb d'admissions N (E)	Nb d'admissions N-1 (F)	% d'évol du nb d'admissions ((E)-(F))/(F)* 100
SAC1			100	0	.						
SAC 2			100	50	100%						
TOTAL	.	.	∑	∑	.	∑	∑	.	∑	∑	.

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter les données d'activités et financières des SA cliniques issues d'ARCAnH.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI et VII clé LM par SA pour les montants et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
Il s'agit ici de vérifier :

- la cohérence entre le libellé officiel et le libellé saisi
- les évolutions de coûts et d'activités entre N et N-1

Si l'établissement est nouveau, les colonnes N-1 n'apparaissent pas.

Tableau 6.3 : Comparaison entre le nombre de journées de présence PMSI et le nombre de journées administratives.

N° SAC	Libellé saisi	Nb de journées de présence PMSI (A)	Dont nb de journées de présence sur N-1 et/ou N+1(B)	Nb journées d'hospit (ARCAnH) donc du 01/01 au 31/12 (C)	Ecart (C)-(A)	Ecart en %
SAC 1		3000	30	2800	0	0
…						
TOTAL		∑	∑	∑	∑	%

NB : Les journées de décès sont comptabilisées dans les journées PMSI et dans les données administratives. Les journées de sorties hors décès ne sont comptabilisées que dans le PMSI ; elles ont donc été rajoutées dans les données administratives pour la comparaison des 2 sources de données.

Objectif :
Contrôler les journées administratives déclarées dans ARCAnH par SAC avec les journées de présence PMSI.
Le superviseur doit s'assurer que l'écart en nombre de journées est peu élevé entre ARCAnH et ARAMIS SAC par SAC. Dans le cas contraire, le superviseur devra analyser et documenter les écarts.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH et du RHA d'ARAMIS.

Points focus :
3ème colonne = Nombre de journées de présence totales du PMSI transmis dans ARAMIS : les journées de présence sont codées 1 ou 0 (1=là ; 0=absent)

4ème colonne = Pour le calcul de cette colonne, la seule source d'information est le PMSI. Selon la période PMSI, nous pourrons donc reconstituer le nombre de journées de présence sur les années N-1 et/ou N+1

5ème colonne = Nombre de journées administratives ARCAnH = entrées directes du 01/01 au 31/12

6ème colonne = Les écarts peuvent provenir des journées en dehors de l'année civile.

NB : Le recueil de l'activité de l'année 2012 commence le lundi 02 janvier et se termine le dimanche 30 décembre ; il n'y a donc pas de journée « à cheval ».

Tableau 6.4 : Répartition des montants des charges brutes* par titre et par SAC

N° de SAC	Libellé saisi	Titre1 (%) N	Titre2 (%) N	Titre3 (%) N	Titre4 (%) N	Titre1 (%) N-1	Titre2 (%) N-1	Titre3 (%) N-1	Titre4 (%) N-1
SAC1									
SAC …									

*définition page 5

Objectif :
Contrôler la répartition des dépenses par titre

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase III hors MIG d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On vérifiera ici la cohérence de la répartition et la cohérence avec N-1

Si l'établissement est nouveau, les colonnes N-1 n'apparaissent pas.

Tableau 6.5 : Répartition des montants des charges nettes* par poste de charges et par SAC en %

Partie (1/3)

SA	Libellé saisi	Sal. soignants	Sal. Autres	Sal. médicaux	Amortissement et location mat med hors liste T	Amortissement et location mat med liste T	Entretien et maintenance	Pharmacie	Stérilisation	Génie Bio	Hygiène	Autre LM	Salle cardio vasculaire

Partie (2/3)

SA	Libellé Saisi	Spé Pharma hors liste T	Spé Pharma liste T	Médic sous ATU	PSL	Conso hors liste T	Conso liste T	Autres matériels	DM

Partie (3/3)

SA	STM Imagerie	STM Labo	STM Explof	STM CS	STM dial	STM rdth	STM chimio	ST transport	ST Autres actes	ST confection	Honoraires PH	Honoraires RR

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter la répartition des dépenses des SAC en %

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI et de la phase VII clés LM par SA d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la cohérence de la répartition des dépenses par poste et par SAC. Les charges de la salle cardio-vasculaires ne doivent se trouver que sur des SAC dont l'affection est cardio-vasculaire.

Ce tableau concerne uniquement l'année en cours.

Tableau 6.6 : Coût journalier par SAC

Type de SAC	N°SAC	Libellé	Montant des charges nettes + LM* Année N (A)	Nombre de journées PMSI Année N (B)	Coût/Jour N (A) / (B)	Montant des charges nettes + LM* Année N-1 (C)	Nombre de journées PMSI Année N-1 (D)	CT/J N-1 = (C) / (D)
HC	SAC 1		10000	100	100	.	.	.
HP	SAC 2		60000	200	300	50000	100	500

* voir définition p. 5

Objectif :
Présenter le coût journalier par SAC.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI et de la phase VII clés LM par SA d'ARCAnH et du RHA d'ARAMIS N et N-1.

Points focus :
On relèvera les valeurs extrêmes et les analysera en documentant l'origine de cette (ou ces) valeur(s) extrême(s). On étudiera également la hiérarchisation des coûts pour la mettre en correspondance avec les spécialités traitées, l'âge des patients et le type de prise en charge.

Vous trouverez ci-dessous deux graphiques récapitulant le coût journalier des SAC pour chaque type d'hospitalisation pour les échantillons validés des campagnes 2010 et 2011. Les SAC d'HC apparaissent en premier suivies des SAC d'HP.

Si l'établissement est nouveau, les colonnes N-1 n'apparaissent pas.

Montant des charges nettes + LM de la SAC / Journée de présence PMSI observées par SAC HC

(Moyenne=132€/j Ecart type=147€/j N=386)

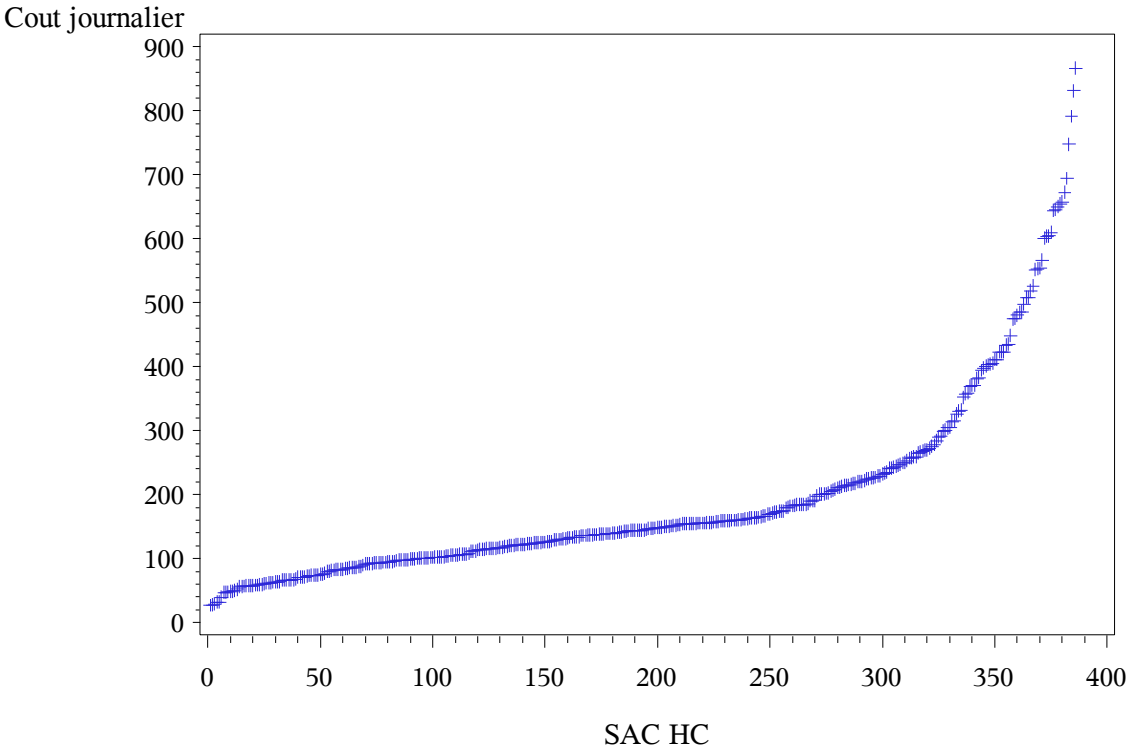

Montant des charges nettes + LM de la SAC/Journée de présence PMSI observées par SAC HP

(Moyenne=56€/j Ecart type=164€/j N=213)

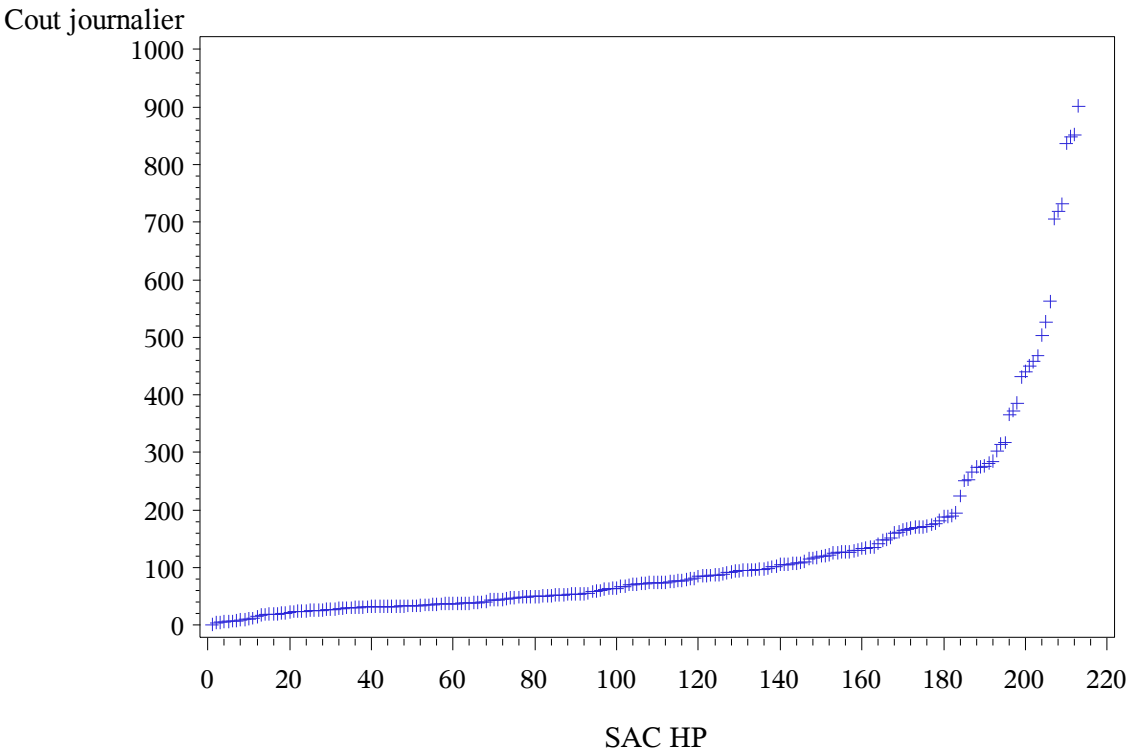

Tableau 6.7 : Coût du personnel soignant par SIIPS total, par SAC

Type de SAC	N°SAC	Libellé	Montant des charges de PS Année N (A)	Score SIIPS Année N (B)	Montant des charges de PS / score SIIPS (A) / (B)	Nombre de RHA Année N (C)	Montant des charges de PS par RHA (A) / (C)	Nombre moyen de SIIPS / RHA (B) / (C)
HC	SAC X							
HP	SAC Y							
	…							

Type de SAC	N°SAC	Libellé	Montant des charges de PS Année N-1 (A)	Score SIIPS Année N-1 (B)	Montant des charges de PS / score SIIPS (A) / (B)	Nombre de RHA Année N-1 (C)	Montant des charges de PS par RHA (A) / (C)	Nombre moyen de SIIPS / RHA (B) / (C)
HC	SAC X							
HP	SAC Y							
	…							

Objectif :
Présenter le coût de personnel soignant par SIIPS utilisé pour la valorisation.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI pour les charges de personnel soignant d'ARCAnH et du RHA d'ARAMIS pour le nombre de RHA et du fichier 9 pour les SIIPS d'ARAMIS, N et N-1.

Points focus :
Dans le tableau, apparaissent d'abord les SAC d'HC puis les SAC d'HP.
Si l'établissement est nouveau, le deuxième tableau n'apparaît pas.

On analysera les variations de coût entre les SAC. On repérera les valeurs extrêmes et les analysera en documentant l'origine de cette (ou ces) valeur(s) extrême(s).
On vérifiera les données par rapport à N-1

Vous trouverez ci-dessous un graphique récapitulant le coût SIIPS des **SAC d'hospitalisation complète** pour les échantillons validés des campagnes 2010 et 2011.

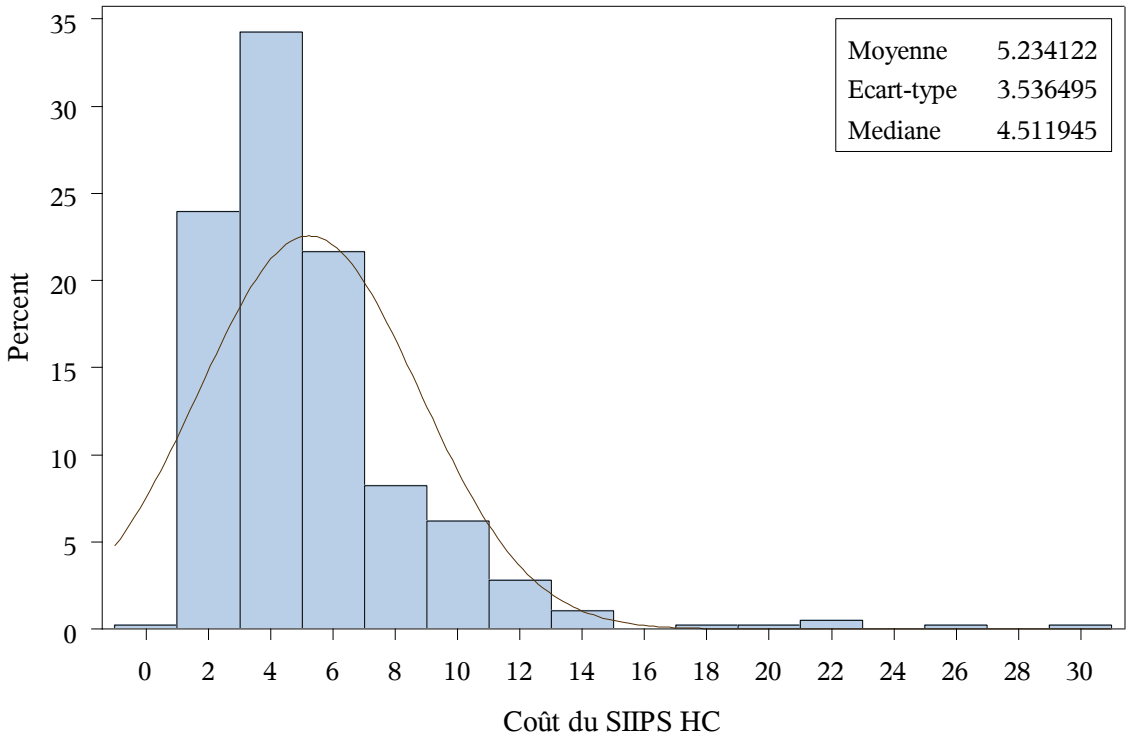

Exemple de lecture : Environ 35% des SAC HC de l'échantillon ont un coût SIIPS compris entre 3 et 5.

Vous trouverez ci-dessous un graphique récapitulant le coût SIIPS des **SAC d'hospitalisation partielle** pour les échantillons validés des campagnes 2010 et 2011.

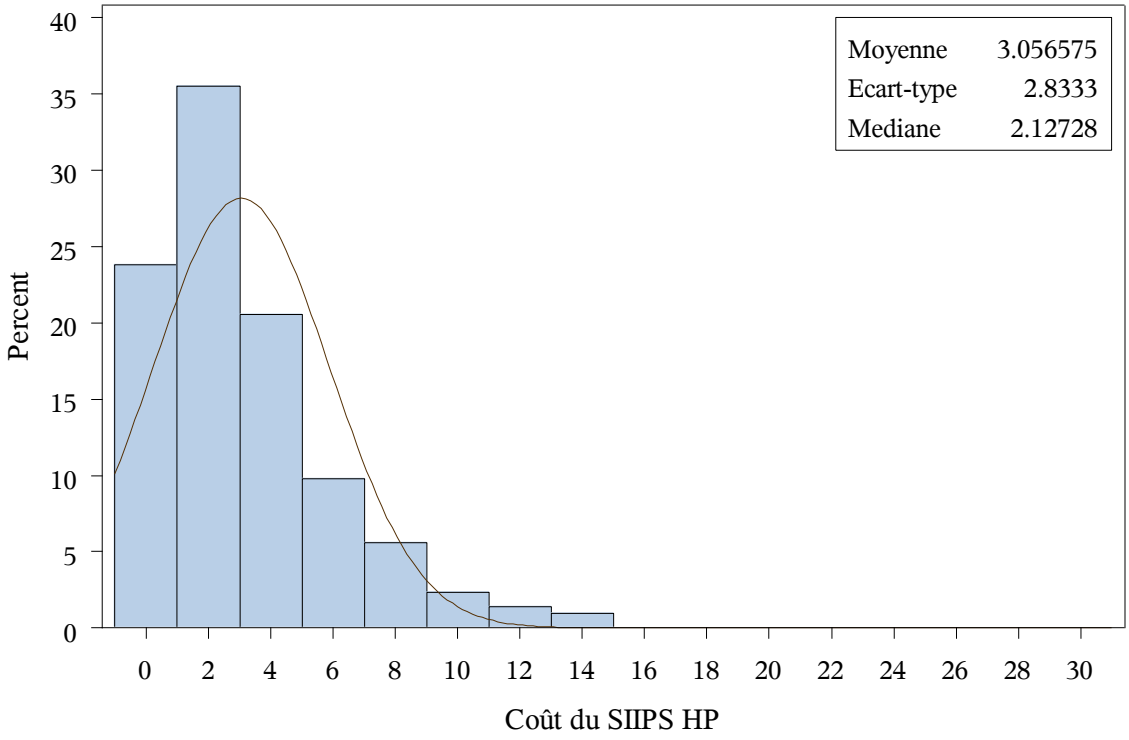

Exemple de lecture : Environ 20% des SAC HP de l'échantillon ont un coût SIIPS compris entre 3 et 5.

Tableau 6.8 : Répartition du total des points SIIPS, par SAC

N°SAC	Libellé de la SAC	Minimum	C1	C5	C10	Médiane	Q3	C90	C95	C99	Maximum

Objectif :
Vérifier la cohérence entre les valeurs de SIIPS pour une SAC donnée

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du fichier 9 des SIIPS d'ARAMIS.

Points focus :
Selon la description faite par l'établissement, certaines données pourront paraître incohérentes.

Rappel des valeurs possibles : 1 / 4 / 10 / 20

Minimum possible = 3 : SIIPS de base = 1 / SIIPS technique = 1 / SIIPS relationnel = 1
Maximum possible = 60 : SIIPS de base = 20 / SIIPS technique = 20 / SIIPS relationnel = 20

Exemple : 1 SAC HP où l'établissement il n'y a pas de coût de personnel soignant (au sens ENC) doit avoir des SIIPS assez faibles.

Le superviseur doit demander des explications à l'établissement.

Tableau 6.9 : Répartition des points SIIPS de base, relationnel et technique, par SAC

N°SAC	Libellé de la SAC	SIIPS de base				SIIPS technique				SIIPS relationnel			
		1	4	10	20	1	4	10	20	1	4	10	20
SAC X		10%	0%	90%	0%	0%	20%	80%	0	80%	10%	10%	0
SAC Y													
…													

Objectif :
Vérifier la cohérence entre les valeurs de SIIPS entre les SAC

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du fichier 9 des SIIPS d'ARAMIS.

Points focus :
Ce tableau est un complément du tableau précédent.
Selon la description faite par l'établissement, certaines données pourront paraître incohérentes.

Ex : 1 SAC HC en alcoologie : on s'attend à avoir un SIIPS de base plutôt faible et un SIIPS relationnel plutôt élevé.

Le superviseur ne doit pas hésiter à demander des explications à l'établissement.

Tableau 6.10 : Liste des GMD par SAC

CMC	N°GMD	Libellé GMD	SAC X	SAC Y	…
11	GMD 11xx		25% **(A)**		
	GMD 11yyy		10%		
26	GMD 26xxx		65%		
…	….				
	TOTAL		**100 % (B)**	**100%**	**100%**

Objectif :
Présenter les GMD par SAC.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du RHA d'ARAMIS.

Points focus :
On analysera la cohérence des GMD dans chaque SAC. Le superviseur doit documenter dans le cas où une SAC présente un ou plusieurs GMD non attendu.

(A) : Nombre de RHA du GMD de la SAC / Nombre de RHA total de la SAC * 100
(B) : Nombre de RHA de tous les GMD de la SAC / Nombre de RHA total de la SAC * 100 => est égal à 100%

Tableaux 7 : Activité et dépenses des SAMT plateaux produisant des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SSR

Tableau 7.1 : Données d'activités et financières des SAMT

N° de SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Montant des charges nettes* + LM SAMT N	Montant des charges nettes* + LM SAMT N-1	% d'évolution des dépenses	Nb total d'UO produites N	Nb total d'UO produites N-1	% d'évolution des UO
SAMT1			100	0	.			
…			100	50	100%			
TOTAL	.	.	∑	∑	.	.	.	.

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter les données d'activités et financières des SAMT

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
Il s'agit ici de vérifier :

- la cohérence entre le libellé officiel et le libellé saisi
- les évolutions de coûts et d'activités entre N et N-1

Nb total d'UO produites = données administratives déclarées dans ARCAnH

Tableau 7.2 : Natures d'UO saisies et attendues

N° de SAMT	Libellé saisi	Nature d'UO saisie	Nature d'UO attendue

Objectif :
Comparer les UO saisies et les UO attendues

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la concordance entre la nature d'UO saisie et la nature d'UO attendue. Dans le cas de différence, le superviseur devra documenter. Lorsque les ICR sont indiqués, la version utilisée devra être précisée dans le rapport de supervision.

Tableau 7.3 : Répartition des activités bénéficiaires

N° SAMT	Libellé saisi	Nb d'UO produites	Nb UO HOSPIT SSR	% HOSPIT SSR	Nb UO consult SSR	% consult SSR	Nb UO MIG	% MIG	Nb UO MCO	% MCO	Nb UO HAD	% HAD	Nb UO PSY	% PSY

N° SAMT	Libellé saisi	Nb d'UO produites	Nb UO BA	% BA	Nb UO Hospit autre étab	% Hospit autre étab	Nb UO autres	% autres	Nb UO pré-post	% pré-post

Libellés des bénéficiaires :

Nb d'UO produites : total des UO produites
Hospit SSR : séjours d'hospitalisation SSR
consullt SSR : consultations et soins externes SSR
MIG : MIG (hors MERRI fixes)
MCO : MCO
PSY : psychiatrie
HAD : HAD
BA : budgets annexes
Hospit autre étab : patients hospitalisés dans un autre établissement
Pré-post : examens pré et post hospitalisation
autres : autres bénéficiaires (personnel hospitalier…)

Objectif :
Contrôler les bénéficiaires d'une SAMT

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la cohérence des types de bénéficiaires en vérifiant que le découpage de l'établissement correspond au type de bénéficiaires renseigné.

Tableaux 7.4 : Exhaustivité des UO – plateaux produisant des actes CCAM pour le patient SSR

N°SAMT	Libellé	Nature de l'UO	Nb UO ARAMIS (A)	Nb UO SSR ARCAnH (B)	Ecart (Nb UO) (C) = (A)-(B)	Ecart (%) (C) / (B)
SAMT x			8000	9000	-1000	-11.1%
SAMT y						
…						

Objectif :
Contrôler l'exhaustivité des UO

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH et du fichier 10 du recueil des UO par SAMT d'ARAMIS.

Points focus :
On vérifiera ici pour chaque SAMT que l'écart en nombre d'UO n'est pas incohérent.
En cas d'écart important, le superviseur devra analyser et documenter les écarts.

Nb UO ARCAnH = données administratives : données recueillies du 01/01 au 31/12
Nb UO ARAMIS = somme des UO du fichier 10 pour chaque SAMT : données recueillies sur la période du PMSI
La période PMSI 2010 courant du 03/01/2010 au 01/01/2012, l'écart entre les données ARCAnH et les données ARAMIS devraient être minime.
A titre de comparaison, on admet en MCO un écart de +/- 2 %.
Pas de lignes TOTAL

Tableau 7.5 : Impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en termes de dépenses des SAMT

N°SAMT	Libellé	Montant des charges résiduelles + LM* attendues sur les RHA (A)	Montant des charges résiduelles + LM* ventilées sur les RHA lors de la valorisation (B)	Ecart(€) (B) – (A)	Part non ventilée sur les RHA en %
SAMT x		22 500	20 000	-2 500 (C)	1.1% (C) / (D)
SAMT y		200 000			
…					
Total	.	222 500 (D)	∑	∑	%

*voir définition page 5

Objectif :
Contrôler l'impact de l'exhaustivité sur les dépenses des SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH et du fichier 10 du recueil des UO par SAMT d'ARAMIS.

Points focus :
L'établissement devra justifier tout écart important.

(A): Montant des charges résiduelles + LM déclarées dans ARCAnH pour chaque SAMT
(B) : [(A)] / nbre d'UO ARCAnH * nbre d'UO ARAMIS

Exemple : SAMT = 25000 €
Nbre d'UO administratives totales : 10000 UO dont 9000 UO SSR
Nbre d'UO ARAMIS (donc spécifique SSR) : 8000 UO

Coût de l'UO = 25000 / 10000 = 2.5 € / UO
Coût qui devrait être affecté au SSR = 2.5 * 9000 = 22500 €
Coût qui sera affecté sur les RHA = 2.5 * 8000 = 20000 €
Dans la base de coût finale, l'établissement perd 2500 € de charges

La non valorisation des 2500 € représente 1.1% des dépenses des SAMT totales (dans l'exemple du tableau ci-dessus : 222 500 €) déversées sur les séjours.

Tableau 7.6 : Répartition des montants des charges brutes par titre et par SAMT

N° de SAMT	Libellé saisi	Titre1 (%) N	Titre2 (%) N	Titre3 (%) N	Titre4 (%) N	Titre1 (%) N-1	Titre2 (%) N-1	Titre3 (%) N-1	Titre4 (%) N-1

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter la répartition des dépenses par titre.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase III hors MIG d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On vérifiera ici la vraisemblance de la répartition.

Tableau 7.7 : Répartition des montants des charges nettes* par postes de charge et par SAMT en %

Partie (1/3)

SA	Libellé saisi	Sal. soignants	Sal. Autres	Sal. médicaux	Amortissement et location mat med hors liste T	Amortissement et location mat med liste T	Entretien et maintenance	Pharmacie	Stérilisation	Génie Bio	Hygiène	Autre LM	Salle cardio vasculaire

Partie (2/3)

SA	Libellé Saisi	Spé Pharma hors liste T	Spé Pharma liste T	Médic sous ATU	PSL	Conso hors liste T	Conso liste T	Autres matériel	DM

Partie (3/3)

SA	STM Imagerie	STM Labo	STM Explof	STM CS	STM dial	STM rdth	STM chimio	ST transport	ST Autres actes	ST confection	Hono PH	Hono RR

*voir définition page 5

Objectif :
Contrôler la répartition des dépenses par SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la cohérence de la répartition des dépenses par poste et par SAMT.

Tableau 7.8 : Coût d'UO par SAMT plateaux produisant des actes CCAM pour les patients hospitalisés SSR

N°SAMT	Libellé	Nature de l'UO	Montant des charges nettes + LM* ARCAnH N	Nombre d'UO ARCAnH N	CT UO N	Montant des charges nettes + LM* ARCAnH N-1	Nombre d'UO ARCAnH N-1	CT UO N-1
SAMT x			30 000	10 000	3			
SAMT y								
…								

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter le coût de l'UO par SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On repérera ici les valeurs extrêmes et les analysera en documentant l'origine de cette (ou ces) valeur(s) extrême(s).

Le coût de l'UO inclut l'ensemble des charges y compris les charges directes affectées au RHA afin de limiter les variations dues au taux de suivi daté des charges des établissements.
Ce n'est donc pas le coût utilisé pour la valorisation.
Ce coût d'UO permet également une comparaison avec les autres établissements de l'échantillon.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant le coût d'UO des SAMT pour les échantillons validés des campagnes 2010 et 2011.

Attention : selon le nombre d'établissements ayant déclarés la SAMT, les chiffres ne peuvent pas servir de référence.

Statut	Nature de l'UO	Numéro de SAMT	Libellé de la SAMT	Effectifs	Cout de l'UO	Borne basse	Borne haute
DAF	Passages	93211	Accueil et traitements des urgences	2	92.22	91.20	93.24
DAF	ICR	93312	Entraînement à la dialyse	2	5.15	2.49	7.82
DAF	P/PHN	93232	Anatomie - Pathologie	3	0.16	0.09	0.22
DAF	B/BHN	93233 93234	Autres Laboratoires	25	0.20	.	0.62
DAF	ICR	9324	Blocs opératoires	2	3.82	3.52	4.13
DAF	ICR	93251	Radiologie	46	1.82	.	152.72
DAF	ICR	93252	Echographie	12	0.95	.	11.05
DAF	ICR	93253	Médecine nucléaire (in vivo)	1	3.81	.	.
DAF	ICR	93254	Imagerie résonance magnétique	1	1.54	.	.
DAF	ICR	93259	Autres techniques d'imagerie	3	0.41	0.36	0.46
DAF	ICR	9324225	Curiethérapie (bloc dédié)	2	0.73	0.60	0.86
DAF	ICR	93261	Anesthésiologie	2	3.99	3.72	4.26
DAF	ICR	9328	Explorations fonctionnelles	64	3.05	.	12.94
DAF	Actes	9329	Autres Activités Médico-Techniques	3	61.06	28.38	93.74
DAF	Minutes	9329	Autres Activités Médico-Techniques	2	1.35	·	4.99
DAF	Nombre de visites	9329	Autres Activités Médico-Techniques	3	105.02	·	489.87
OQN	B/BHN	93233 93234	Autres Laboratoires	2	2.40	·	7.22
OQN	ICR	93251	Radiologie	14	2.31	·	16.39
OQN	ICR	93252	Echographie	7	1.11	·	8.60
OQN	ICR	9328	Explorations fonctionnelles	27	2.65	·	22.23
OQN	ICR	9329	Autres Activités Médico-Techniques	2	0.00	·	0.00

Tableaux 8 : Activité et dépenses des SAMT plateaux de RR

Si l'établissement n'a pas paramétré de SAMT (pas de section ARCAnH et pas d'UO ARAMIS), il est indiqué « l'établissement n'a pas paramétré de SAMT ».

Tableau 8.1 : Données d'activités et financières des SAMT plateaux de RR

N° de SAMT plateau RR	Libellé saisi	Libellé officiel	Montant des charges nettes + LM* Année N	Montant des charges nettes + LM* Année N-1	% d'évolution des dépenses	Nb total d'UO produites (converti en heure) Année N	Nb total d'UO produites (converti en heure) Année N-1	% d'évolution des UO
SAMT b			100	0	.%			
SAMT c								
…								
TOTAL	.	.	∑	∑	%	.	.	.

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter les données d'activité et financières des SAMT plateaux RR.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.
Nb dUO = Nombre de minutes converti en heure
Nb total d'UO produites = données administratives déclarées dans ARCAnH

Données indicatives :
Plateau utilisé tous les jours de l'année pendant 7 heures : 2555 heures
Plateau utilisé hors week-end et CP (25j) pendant 7 heures : 1652 heures
Plateau utilisé 1 heure par semaine : 52 heures

Points focus :
Il s'agit ici de vérifier :
- la cohérence entre le libellé officiel et le libellé saisi
- les évolutions de coûts et d'activités entre N et N-1

Tableau 8.2 : Nombre d'heures par bénéficiaire et par SAMT plateau de RR

N° de SAMT plateau RR	Libellé	Nombre d'UO totales produites (converti en heure) (A)	Nombre d'UO pour les patients hospitalisés SSR (converti en heure) (B)	% (B) / (A)	Nombre d'UO pour les patients hors hospitalisation SSR (converti en heure) (C)	% (C) / (A)

Objectif :
Présenter la répartition des bénéficiaires du plateau.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la vraisemblance de la répartition des UO par SAMT. Le superviseur documentera lorsque le plateau présente un fort pourcentage d'activité externe.

Tableau 8.3 : Exhaustivité des UO – plateaux de RR

N°SAMT	Libellé	Nb UO (converti en heure) ARAMIS (A)	Nb UO SSR (converti en heure) ARCAnH (B)	Ecart (Nb UO) (C) = (A)-(B)	Ecart (%) (C) / (B)
SAMT PRR b		8000	9000	-1000	-11.1%
SAMT PRR c					
…					

Objectif :
Contrôler l'exhaustivité des UO

Points focus :
On vérifiera ici pour chaque SAMT que l'écart en nombre d'UO n'est pas incohérent.
En cas d'écart important, le superviseur devra analyser et documenter les écarts.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Nb UO ARCAnH = données administratives : données recueillies du 01/01 au 31/12
Nb UO ARAMIS = somme des UO du fichier 11 pour chaque SAMT : données recueillies sur la période du PMSI
La période PMSI 2011 courant du 03/01/2011 au 01/01/2012, l'écart entre les données ARCAnH et les données ARAMIS devraient être minime.
A titre de comparaison, on admet en MCO un écart de +/- 2 %.

Tableau 8.4 : Impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en termes de dépenses des SAMT plateaux de RR

N°SAMT	Libellé	Montant des charges résiduelles + LM* attendues sur les RHA (A)	Montant des charges résiduelles + LM* ventilées sur les RHA lors de la valorisation (B)	Ecart(€) (B) – (A)	Part non ventilée en %
SAMTPRR b		22 500	20 000	-2 500 (C)	1.1% (C) / (D)
SAMT PRR c		200 000			
…					
Total	.	222 500 (D)	∑	∑	%

*voir définition page 5

Objectif :
Contrôler l'impact de l'exhaustivité sur les dépenses des SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
L'établissement devra justifier tout écart important.

(A): Montant des charges résiduelles + LM déclarées dans ARCAnH pour chaque SAMT
(B) : [(A)] / nbre d'UO ARCAnH * nbre d'UO ARAMIS

Exemple : SAMT = 25000 €
Nbre d'UO administratives totales : 10000 UO dont 9000 UO SSR
Nbre d'UO ARAMIS (donc spécifique SSR) : 8000 UO

Coût de l'UO = 25000 / 10000 = 2.5 € / UO
Coût qui devrait être affecté au SSR = 2.5 * 9000 = 22500 €
Coût qui sera affecté sur les RHA = 2.5 * 8000 = 20000 €
Dans la base de coût finale, l'établissement perd 2500 € de charges

La non valorisation des 2500 € représente 1.1% des dépenses des SAMT totales (dans l'exemple du tableau ci-dessus : 222 500 €) déversées sur les séjours.

Tableau 8.5 : Répartition des montants de charges brutes* par titre et par SAMT plateau de RR

N° de SAMT plateau RR	Libellé Saisi	Titre1 (%) N	Titre2 (%) N	Titre3 (%) N	Titre4 (%) N	Titre1 (%) N-1	Titre2 (%) N-1	Titre3 (%) N-1	Titre4 (%) N-1

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter la répartition des dépenses par titre.

Points focus :
On vérifiera ici la vraisemblance de la répartition.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase III hors MIG d'ARCAnH N et N-1.

Tableau 8.6 : Répartition des montants de charges nettes* par poste de charges et par SAMT plateau de RR

Partie (1/2) : Charges non suivies au séjour

N° de SAMT plateau RR	Libellé saisi	Sal. soignants	Sal. Autres	Sal. médicaux	Amortissement et location mat med hors liste T	Amortissement et location mat med liste T	Entretien et maintenance	Pharmacie	Stérilisation	Génie Bio	Hygiène	Autre LM	Salle cardio vasculaire

Partie (2/2) : Charges pouvant être suivies au séjour

N° de SAMT plateau RR	Libellé Saisi	Spé Pharma hors liste T	Spé Pharma liste T	Médic sous ATU	PSL	Conso hors liste T	Conso liste T	Autres matériel	DM	STM CS	ST transport	ST Autres actes	Hono PH	Hono RR

*voir définition page 5

Objectif :
Contrôler la répartition des dépenses par plateau

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la cohérence de la répartition des dépenses par poste et par SAMT PRR.

Tableau 8.7 : Coût de l'heure, par SAMT plateau de RR

N°SAMT Plateau de RR	Libellé	Montant des charges nettes + LM* ARCAnH N	Nombre d'UO (converti en heure) ARCAnH N	CT UO N	Montant des charges nettes + LM* ARCAnH N-1	Nombre d'UO (converti en heure) ARCAnH N-1	CT UO N-1
SAMT b		30 000	10 000	3			
SAMT c							
…							

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter le coût de l'heure par SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On repérera ici les valeurs extrêmes et les analysera en documentant l'origine de cette (ou ces) valeur(s) extrême(s).

L'UO des plateaux de RR est la minute. Cependant, pour être plus facilement analysable cette unité d'œuvre est convertie en heure.

Le coût de l'UO inclut l'ensemble des charges y compris les charges directes affectées au RHA afin de limiter les variations dues au taux de suivi daté des charges des établissements.
Ce n'est donc pas le coût utilisé pour la valorisation.
Ce coût d'UO permet également une comparaison avec les autres établissements de l'échantillon.
Cependant, les données des échantillons précédents ont montré une grande hétérogénéité dans les coûts des plateaux spécialisés RR. L'ATIH ne fournit donc pas de coût de référence.

Tableau 8.8 : SAMT plateaux de RR atypiques

N° SAMT plateau	Libellé saisi	Nombre de minutes totales ARCAnH	Nombre de minutes ARAMIS	Nombre de RHA concernés par le plateau	Nombre de RHA ayant un coût du plateau > 50% du coût total du RHA

Objectif :
Repérer les SAMT plateaux atypiques.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH pour les minutes d'ARCAnH, du fichier 11 pour les minutes d'ARAMIS et de la base de coût, créée grâce aux données ARCAnH et ARAMIS, téléchargeable sur la plateforme e-PMSI.

Points focus :
Les SAMT plateaux de RR présentés dans ce tableau sont à justifier par l'établissement.

Si l'établissement n'a pas de SAMT plateaux atypiques alors il est indiqué : « Non concerné ».

Tableaux 9 : Activité et dépenses des SAMT métiers de RR

Tableau 9.1 : Données d'activités et financières des SAMT métiers de RR

N° de SAMT Métiers de RR	Libellé saisi	Libellé officiel	Montant des charges nettes* Année N	Montant des charges nettes * Année N-1	% d'évolution des dépenses	Nb total d'UO produites (converti en heure) Année N	Nb total d'UO produites (converti en heure) Année N-1	% d'évolution des UO	Nb ETP Année N	Nb ETP Année N-1	% d'évolution des ETP
SAMT k			100	0	. %	800			0.5		
SAMT p											
…											
TOTAL	.	.	∑	∑	%	.	.	.	.	.	.

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter les données d'activité et financières des SAMT métiers de RR.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
Il s'agit ici de vérifier :

- la cohérence entre le libellé officiel et le libellé saisi
- les évolutions de coûts et d'activités entre N et N-1

Toutes les informations de ce tableau proviennent des données déclarées dans ARCAnH

Source :
Nb dUO = données administratives déclarées dans ARCAnH = Nombre de minutes converti en heure

Tableau 9.2 : Exhaustivité des UO – Métiers de RR

N°SAMT	Libellé	Nb UO (converti en heure) ARAMIS (A)	Nb UO SSR (converti en heure) ARCAnH (B)	Ecart (Nb UO) (C) = (A)-(B)	Ecart (%) (C) / (B)
SAMT k		8000	9000	-1000	-11.1%
SAMT p					
…					

Objectif :
Contrôler l'exhaustivité des UO

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues des données administratives d'ARCAnH et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
On vérifiera ici pour chaque SAMT que l'écart en nombre d'UO n'est pas incohérent.
En cas d'écart important, le superviseur devra analyser et documenter les écarts.
Nb UO ARCAnH = données administratives : données recueillies du 01/01 au 31/12
Nb UO ARAMIS = somme des UO du fichier 11 pour chaque SAMT : données recueillies sur la période du PMSI
La période PMSI 2011 courant du 03/01/2011 au 01/01/2012, l'écart entre les données ARCAnH et les données ARAMIS devraient être minime.

Tableau 9.3 : Impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en termes de dépenses des SAMT

N°SAMT	Libellé	Montant des charges résiduelles* attendues sur les RHA (A)	Montant des charges résiduelles* ventilées sur les RHA lors de la valorisation (B)	Ecart(€) (B) – (A)	Part non ventilée en %
SAMT Métier k		25 000	20 000	-5 000 (C)	2.2% (C)/ (D)
SAMT Métier p		200 000			
…					
Total		225 000 (D)	∑	∑	%

*voir définition page 5

Objectif :
Contrôler l'impact de l'exhaustivité sur les dépenses des SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI et des données administratives d'ARCAnH et le fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
L'établissement devra justifier tout écart important.

(A): Montant des charges résiduelles déclarées dans ARCAnH pour chaque SAMT
(B) : [(A)] / nbre d'UO ARCAnH * nbre d'UO ARAMIS

Exemple : SAMT = 25000 €
Nbre d'UO administratives totales : 10000 UO (obligatoirement SSR)
Nbre d'UO ARAMIS (donc spécifique SSR) : 8000 UO

Coût de l'UO = 25000 / 10000 = 2.5 € / UO
Coût qui devrait être affecté au SSR = 2.5 * 10000 = 25000 €
Coût qui sera affecté sur les RHA = 2.5 * 8000 = 20000 €
Dans la base de coût finale, l'établissement perd 5000 € de charges

La non valorisation des 5000 € représente 2.2% des dépenses des SAMT totales (dans l'exemple du tableau ci-dessus : 225 000 €) déversées sur les séjours.

Tableau 9.4 : Coût de l'heure par SAMT métier

N°SAMT métier	Libellé	Montant des charges nettes* du PS Année N	Montant des charges nettes * du PA Année N	Montant des charges nettes* du PM Année N	Nombre d'UO (converti en heure) ARCAnH N	CT UO N	Montant des charges nettes* Année N-1	Nombre d'UO (converti en heure) ARCAnH N-1	CT UO N-1
SAMT k									
SAMT p									
…									
TOTAL		∑	∑	∑	.	.	∑	.	.

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter le coût horaire par SAMT.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI pour les montants et des données administratives pour le nombre d'UO d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On repérera ici les valeurs extrêmes et les analysera en documentant l'origine de cette (ou ces) valeur(s) extrême(s).
On vérifiera également que selon la SAMT Métier concernée, on retrouve le bon poste de charge associé.

L'UO des métiers de RR est la minute. Cependant, pour être plus facilement analysable cette unité d'œuvre est convertie en heure.

Ce coût d'UO permet une comparaison avec les autres établissements de l'échantillon.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant le coût horaire des SAMT pour les échantillons validés des campagnes 2010 et 2011.
Attention : selon le nombre de SAMT déclarées par les établissements, les chiffres ne peuvent pas servir de référence. Les valeurs à 0 ont été retirées (valeurs pour les personnels libéraux).

Libellé de la SAMT Métier	Effectifs	Cout horaire	Borne basse	Borne haute
(Neuro)psychorééducateur	15	56.63	11.36	101.90
Animateur	29	26.26	.	79.47
Assistant de service social	80	43.01	0.78	85.24
Conseiller en économie sociale et familiale	2	56.31	.	121.71

Libellé de la SAMT Métier	Effectifs	Cout horaire	Borne basse	Borne haute
Diététicien	66	42.35	.	102.28
Educateur jeunes enfants	6	26.13	.	64.13
Educateur sportif	42	21.13	.	48.28
Educateur spécialisé	13	27.56	.	65.93
Enseignant en activité physique adaptée	18	22.85	.	54.96
Ergonome	3	67.99	.	202.73
Ergothérapeute	78	43.92	9.55	78.30
Infirmier	79	31.35	.	66.61
Masseurs kinésithérapeute	91	36.50	10.14	62.86
Moniteur atelier	7	35.91	.	77.23
Moniteur auto-école	5	35.24	2.10	68.39
Moniteur éducateur	7	22.25	.	52.87
Médecin	82	80.45	25.95	134.95
Orthophoniste	57	47.52	4.00	91.05
Orthoprothésiste	20	43.20	7.41	78.99
Orthoptiste	11	45.16	7.48	82.84
Personnel autre	40	24.59	.	62.29
Podoorthésiste	3	28.81	.	66.36
Psychologue	80	50.10	5.00	95.19
Psychomotricien	38	38.68	4.61	72.76
Pédicure podologue	3	72.88	16.40	129.36

Dans le cas des SAMT Métiers, le montant des charges nettes est égal au montant des charges résiduelles puisque ces charges ne sont jamais suivables au séjour. De plus, on ne peut pas affecter de charges de LM sur les SAMT Métiers.

Tableau 9.5 : Analyse des SAMT Métiers (ratio charges de personnel/ETP et taux d'activité théorique)

N°SAMT métier	Libellé	Montant des charges brutes de PS/PM/PA hors personnel extérieur	Nombre d'ETP	Ratio charges de personnel / ETP	Montant des charges nettes de PS/PM/PA	Nb total d'UO produites (converties en heure)	Coût de l'UO	Nb total d'UO produites (converties en heure)	Nombre d'ETP	Taux d'activité théorique
SAMT k	Ex 1	22500	0.5	45 000	22500	800	28.13	800	0.5	99.5 %
SAMT k	Ex 2	22500	0.5	45 000	22500	400	56.25	400	0.5	49.8%
SAMT k	Ex 3	40000	0.5	80 000	40000	800	50	800	0.5	99.6%
SAMT k	Ex 4	0	0	0	22500	800	28.13	800	0	.
SAMT k	Ex 5	0	0	0	0	800	0	800	0	.

Objectif :
Vérifier la cohérence entre le coût / ETP, le coût horaire et nombre d'heures théoriques

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase III hors MIG pour les montants et des données administratives pour les ETP d'ARCAnH, et du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
Toutes les informations de ce tableau proviennent des données déclarées dans ARCAnH

Taux d'activité théorique :
[(Nombre d'UO produites converties en heures / Nbre d'ETP) / 1607] * 100

Données indicatives :

Durée légale du travail

L'article L 3121-10 du code du travail fixe la durée légale du travail à 35 h par semaine civile. Légalement, la semaine civile s'entend du lundi 0 heures pour se terminer le dimanche à 24h mais un accord d'entreprise peut modifier cette organisation.

Par ailleurs, cette durée légale est "traduite" sous forme mensuelle ou annuelle.

Mensuellement, la durée légale est de **151.67 h**, ce qui correspond au calcul suivant :
(35 heures * 52 semaines)/12 mois = 151.67 h

Annuellement, la durée légale est de **1607 h**, ce qui correspond au calcul suivant :

Durée légale de travail		
Une année compte	365	Jours
Les samedis et dimanches correspondent à	104	Jours
Les jours fériés ne tombant pas un samedi ou dimanche	8	Jours
5 semaines de congés payés	25	Jours
228 = 365 - (104+8+25)		
Sur un rythme de travail de 5 jours par semaine, cela correspond à	45.6	Semaines
(228/5 = 45.60 semaines)		
Le nombre d'heures réalisé par le salarié à l'année :	1596	Heures
(45.60 semaines * 35h/semaine) = 1596		
L'administration effectue un arrondi à	1600	Heures
On ajoute la journée de solidarité	7	Heures
Durée légale annuelle	1607	Heures

Source INSEE

Dans le tableau de contrôle 9.5 sont inscrits des exemples (cas d'une psychologue) dont voici les explications :

Ex 1 : Les ratios charges de personnel / ETP, Coût de l'UO et taux d'activité théorique sont cohérents. Cette ligne est correcte.

Ex 2 : Le ratio charges de personnel / ETP est cohérent, le coût de l'UO paraît élevé mais est en dessous de la moyenne observée en 2009 et le taux d'activité théorique est faible.

Ex 3 : Le ratio charges de personnel / ETP parait élevé, le coût de l'UO paraît élevé mais est en dessous de la moyenne observée en 2009 et le taux d'activité théorique est correct.

Hypothèses pour ces 3 exemples :

Le nombre d'UO déclarées est inférieur à l'activité réalisée. L'établissement peut-il corriger ? Est-ce normal ?
Les UO décrites ne reflètent pas 100 % de l'activité du personnel de réadaptation.
Le nombre d'ETP est incorrect. L'établissement peut-il corriger ? Est-ce normal ?

Ex 4 : Cas des personnels extérieurs à l'établissement (charges en compte 621).
Seul le coût de l'UO est analysable.
Vous pouvez demander à l'établissement d'estimer un ETP et calculer un taux d'activité théorique.

Ex 5 : Cas des personnels libéraux.
On ne peut pas analyser ce cas à partir de ce tableau.
Les UO sont recueillies pour affecter les charges des SAMT Plateaux spécialisés RR sur les différents RHS.

Le taux d'activité théorique ne doit pas être supérieur à 100%. Il ne doit pas être non plus inférieur à 50%. Si ce dernier cas se présente, il faut que l'établissement ventile le différentiel de charges de personnel sur les SAC consommatrices.

Tableau 9.6 : Nature des plateaux fréquentés par métier en nombre d'heures passées

N° SAMT plateau / N° SAMT Métier	SAMT plateau PRR b	SAMT plateau c	Hors Plateau	TOTAL (en nombre d'heures)
SAMT k	7000 h (87.5%)	0 h (0%)	1000 h (12.5%)	∑ (A)
SAMT p	120 h (100 %)			∑
…				∑
TOTAL (en nombre d'heures)	∑ (B)	∑	∑	

Objectif :
Connaître la nature des plateaux fréquentés par métier.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues du fichier 11 des minutes d'ARAMIS.

Points focus :
On vérifiera l'adéquation entre le codage des SAMT Métier et le codage des SAMT Plateau de RR.

Tableaux 10 : Activités spécifiques SSR

Si l'établissement n'a pas paramétré une des 3 activités spécifiques ((pas de section ARCAnH OU section ARCAnH avec coût à 0 et avec UO à 0) ET pas d'UO ARAMIS), ne pas mettre les lignes liées aux sections non paramétrées.
Si l'établissement n'a paramétré aucune des sections ((pas de section ARCAnH OU section ARCAnH avec coût à 0 et avec UO à 0) ET pas d'UO ARAMIS, alors indiquer « l'établissement n'a pas paramétré d'activité spécifique » et ne pas mettre les tableaux

Tableau 10.1 : Exhaustivité des UO des activités spécifiques « Parc matériel roulant » et « Atelier d'appareillage » et impact de l'exhaustivité sur la valorisation des RHA en terme de dépenses

Activité spécifique	Nature de l'UO	Nb d'UO ARAMIS (A)	Nombre d'UO ARCAnH (B)	Ecart (Nb UO) (C) = (A) – (B)	Ecart (%) (C) / (B)	Montant des charges résiduelles + LM* attendues sur les RHA (D)	Montant des charges résiduelles + LM* ventilées sur les RHA lors de la valorisation (E)	Part non ventilée en euros (D) – (E)
Parc de matériel roulant	Nb de séjours	900	1000	-100	-10%	15000	13500	-1500
Atelier de confection	Nb de minutes							

*voir définition page 5

Objectif :
Comparer 2 sources de données concernant la nature des actes réalisées sur la période de recueil, RHA par RHA.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH et des fichiers 12 et 13 d'ARAMIS.

Points focus :
On vérifiera ici pour chaque activité que l'écart en nombre d'UO n'est pas incohérent.
En cas d'écart important, le superviseur devra analyser et documenter les écarts.

Nb UO ARCAnH = données administratives : données recueillies du 01/01 au 31/12
Nb UO ARAMIS = somme des UO du fichier 12 et 13 pour chaque activité: données recueillies sur la période du PMSI
La période PMSI 2012 courant du 02/01/2012 au 30/12/2012, l'écart entre les données ARCAnH et les données ARAMIS devraient être minime.

(D) : Montant des charges résiduelles + LM déclarées dans ARCAnH
(E) : [(D)] / nbre d'UO ARCAnH * Nbre d'UO ARAMIS

Les UO de l'activité spécifique « Pré et Post hospitalisation » étant calculé automatiquement, cette activité n'est pas présente dans ce tableau.

Lorsque l'un au moins des points ci-dessous est à 0 et que les autres sont supérieurs à 0, cela signifie une incohérence entre les données. L'activité spécifique sera donc présentée en rouge dans le tableau :

- nombre d'UO ARAMIS
- nombre d'UO ARCAnH
- montant ARCAnH

Tableau 10.2 : Activités spécifiques - Coût d'UO de chaque activité

Activité spécifique	Montant des charges nettes + LM* Année N	Nombre d'UO ARCAnH N	CT UO N	Montant des charges nettes + LM* Année N-1	Nombre d'UO ARCAnH N-1	CT UO N-1
Parc de matériel roulant						
Atelier d'appareillage						
Pré et post hospitalisation						

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter le coût d'UO des activités spécifiques.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés LM par SA et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On repérera ici les valeurs extrêmes et les analysera en documentant l'origine de cette (ou ces) valeur(s) extrême(s).

A noter que le coût par patient inclut l'ensemble des charges directes y compris celles affectées à la séquence afin de limiter les variations dues au taux de suivi daté de ces charges de l'établissement.

Ce coût d'UO permet une comparaison avec les autres établissements de l'échantillon.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant le coût d'UO de chaque activité spécifique pour l'échantillon validé de la campagne 2009.
Attention : selon le nombre d'établissements ayant déclarés l'activité, les chiffres ne peuvent pas servir de référence.

Statut	Libellé de la section	Nature de l'UO	Effectifs	Cout de l'UO	Borne basse	Borne haute
DAF	Atelier d'appareillage et de confection	Nombre de minutes produites par l'atelier	28	4.94	.	12.00
DAF	Parc de matériel roulant	Nombre de patients ayant bénéficiés de matériel roulant	42	63.66	.	245.33
DAF	Pré et post hospitalisation	Euros de charge (base 1000)	20	7.55	.	52.73
OQN	Atelier d'appareillage et de confection	Nombre de minutes produites par l'atelier	6	4.46	.	24.04
OQN	Parc de matériel roulant	Nombre de patients ayant bénéficiés de matériel roulant	21	28.74	.	137.09
OQN	Pré et post hospitalisation	Euros de charge (base 1000)	2	8.87	.	21.41

Tableau 10.3 : Répartition des montants de charges brutes* par titre et par activité spécifique

Activité spécifique	Titre1 (%) N	Titre2 (%) N	Titre3 (%) N	Titre4 (%) N	Titre1 (%) N-1	Titre2 (%) N-1	Titre3 (%) N-1	Titre4 (%) N-1
Parc de matériel roulant								
Atelier de confection								
Pré et post hospitalisation								

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter la répartition des dépenses par titre.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase III hors MIG d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
On vérifiera ici la vraisemblance de la répartition.

Tableau 10.4 : Répartition des montants de charges nettes* par poste de charges et par activité spécifique

Partie (1/3) : Charges non suivies au séjour

Activité spécifique	Libellé saisi	Sal. soignants	Sal. Autres	Sal. médicaux	Amortissement et location mat med hors liste T	Amortissement et location mat med liste T	Entretien et maintenance	Pharmacie	Stérilisation	Génie Bio	Hygiène	Autre LM	Salle cardio vasculaire
Parc de matériel roulant				NC									
Atelier de confection													
Pré et post hospitalisation													

Partie (2/3) : Charges pouvant être suivies au séjour

Activité spécifique	Libellé Saisi	Spé Pharma hors liste T	Spé Pharma liste T	Médic sous ATU	PSL	Conso hors liste T	Conso liste T	Autres matériel	DM
Parc de matériel roulant		NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Atelier de confection		NC	NC	NC	NC	NC	NC		
Pré et post hospitalisation									

Partie (3/3) : Charges pouvant être suivies au séjour (suite)

Activité spécifique	STM Imagerie	STM Labo	STM Explof	STM CS	STM dial	STM rdth	STM chimio	ST transport	ST Autres actes	ST confection	Hono PH	Hono RR
Parc de matériel roulant	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		NC	NC
Atelier de confection	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC		NC	NC
Pré et post hospitalisation												

*voir définition page 5

Objectif :
Contrôler la répartition des dépenses par activité

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI et de la phase VII clés LM par SA d'ARCAnH.

Points focus :
On vérifiera ici la cohérence de la répartition des dépenses par poste et par activité.

Tableaux 11 : Sections de LM, LGG et structure

Tableau 11.1 : Logistique médicale

Section de LM	Nature UO	Montant des charges nettes* Année N (1)	Nombre d'UO Année N (2)	Coût /UO Année N (3) = (1) / (2)	Montant des charges nettes* Année N-1 (4)	Nombre d'UO Année N-1 (5)	Coût /UO Année N-1 (6) = (4) / (5)
Pharmacie	€ de charges						
…							
Stérilisation	J						

*voir définition page 5

Tableau 11.2 : Logistique et gestion générale

Section de LGG	Nature UO	Montant des charges nettes* Année N	Nombre d'UO Année N	Coût /UO Année N	Montant des charges nettes* Année N-1	Nombre d'UO Année N-1	Coût /UO Année N-1
DIM	RHA						
…							
Restauration	J						

*voir définition page 5

Tableau 11.3 : Structure

Section de structure	Nature UO	Montant des charges nettes* Année N	Nombre d'UO Année N	Coût /UO Année N	Montant des charges nettes* Année N-1	Nombre d'UO Année N-1	Coût /UO Année N-1

*voir définition page 5

Objectif :
Présenter les coûts d'UO des sections de LM et LGG.

Source :
Toutes les informations contenues dans ce tableau sont issues de la phase VI, de la phase VII clés log par champs et des données administratives d'ARCAnH N et N-1.

Points focus :
Il faut s'assurer que les coûts des unités d'œuvre calculés ne sont pas des valeurs extrêmes.
Dans le cas contraire, il faut analyser l'origine de ces valeurs.

7- Rubrique 5 : Eléments complémentaires

Document 6 : Restitution Excel

Objectif :
Une partie des tableaux de contrôle peuvent être téléchargés directement sous Excel
Pouvoir utiliser les TDC en y ajoutant des analyses personnelles (utilisation des fonctions Excel …)

Document 7 : Rapport d'atypies issu des fichiers ARAMIS

Objectif :
Présenter les relevés de tests produits lors de l'importation des fichiers dans Aramis. Il s'agit du relevé de tests des erreurs non bloquantes, les fichiers avec erreurs bloquantes ne pouvant être transmis.

Point focus :
Il faut vérifier qu'il ne reste pas d'erreur d'importation et que le nombre d'erreurs par fichier ne soit pas trop important. Dans le cas contraire, les anomalies doivent être justifiées ou corrigées.

ANNEXE : **Ouvrir les fichiers des séquences concernées par les tableaux 2, 3 et 4.**

Etape 1 : Sélectionner la première colonne (A), puis cliquer sur Données > Convertir… :

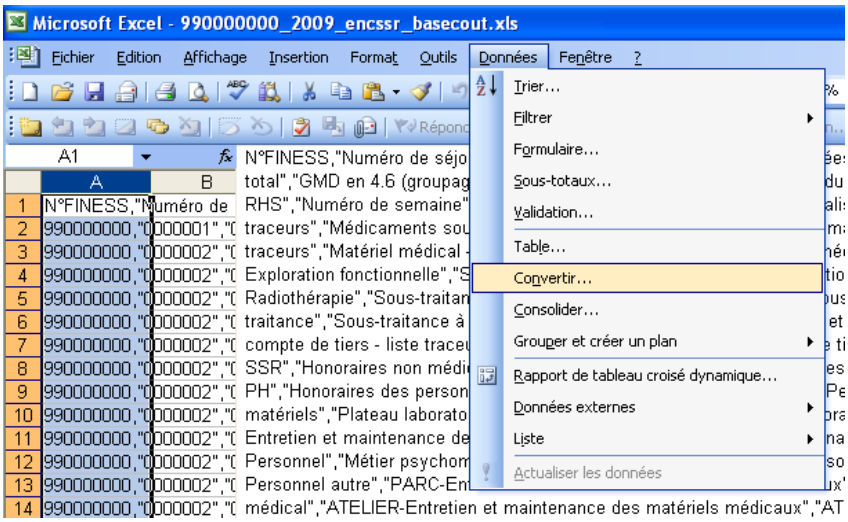

Etape 2 : Choisir l'option « Délimitée » et cliquer sur suivant :

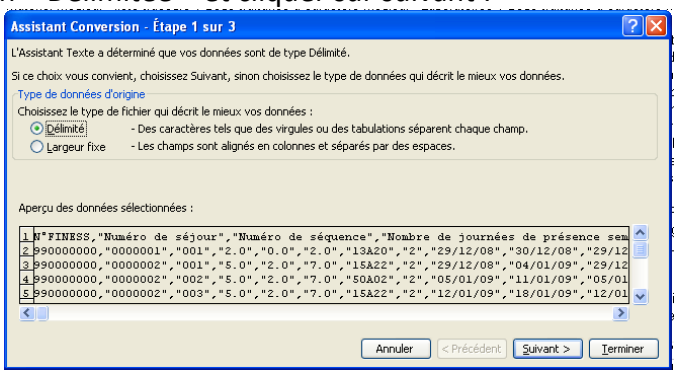
Assistant Conversion - Étape 1 sur 3
L'Assistant Texte a déterminé que vos données sont de type Délimité.
Si ce choix vous convient, choisissez Suivant, sinon choisissez le type de données qui décrit le mieux vos données.
Type de données d'origine
Choisissez le type de fichier qui décrit le mieux vos données :
Délimité - Des caractères tels que des virgules ou des tabulations séparent chaque champ.
Largeur fixe - Les champs sont alignés en colonnes et séparés par des espaces.
Aperçu des données sélectionnées :
Annuler < Précédent Suivant > Terminer

Etape 3 : Cocher « Virgule » comme séparateurs et cliquer sur suivant :

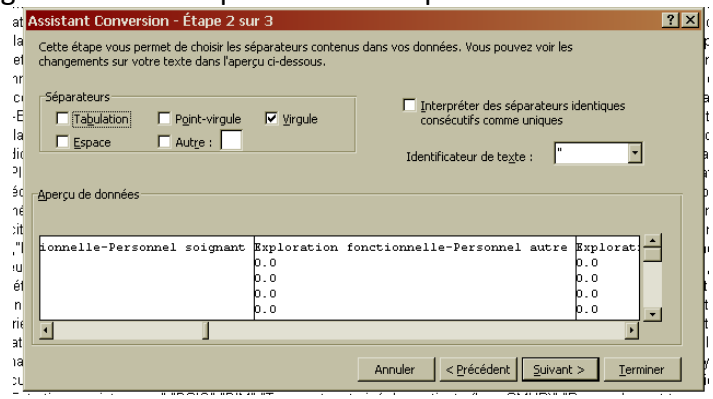
Assistant Conversion - Étape 2 sur 3
Cette étape vous permet de choisir les séparateurs contenus dans vos données. Vous pouvez voir les changements sur votre texte dans l'aperçu ci-dessous.
Séparateurs
Tabulation
Point-virgule
Virgule
Espace
Autre :
Interpréter des séparateurs identiques consécutifs comme uniques
Identificateur de texte :
Aperçu de données
Annuler < Précédent Suivant > Terminer

Etape 4 : Pour plus de lisibilité, déclarer les colonnes « Numéro de séjour », « Numéro de séquence » en format TEXTE, puis cliquer sur Terminer :

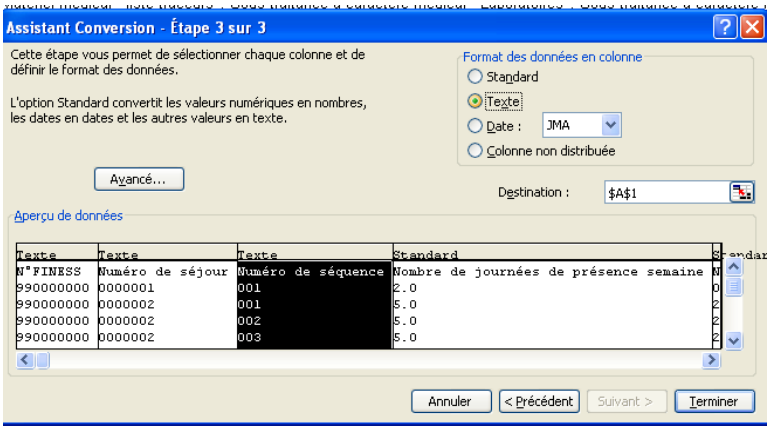

- **Exemple :**

Ligne du fichier d'atypie :

Tableau	n°séjour	n°séquence	Nombre d'actes CdARR PMSI	Nombre d'actes CdARR ENC
2.5	0000001	001	11	5

Le séjour 0000001, séquence 001, contient 11 actes dans le PMSI alors qu'il n'y en a que 5 de déclarer dans le fichier 11 de l'ENC.

Le fichier de correspondance : "finess.2011.12.TRA"

Le fichier .TRA permet de faire la correspondance entre les numéros séquentiels de séjour **ET** les numéros de séjour de vos fichiers d'entrée ARAMIS et les numéros de séjour du fichier de RHS.

Le fichier .TRA se trouve dans l'archive PMSI .OUT

Le format du fichier .TRA est le suivant :

Libellé des variables	Taille	Début	Fin
Numéro séquentiel de séjour	7	1	7
Numéro de séjour SSR	7	8	14
Numéro séquentiel du RHS	3	15	17
Numéro administratif de séjour	20	18	37
Numéro de semaine	6	38	43
Numéro de ligne	10	44	53

Exemple de ligne du fichier .TRA :

00000010131829001722930120100000000001

Comment utiliser le fichier .TRA, exemples :

Avec les fichiers ARAMIS :

Dans les fichiers de suivis au séjour ARAMIS, le numéro de séjour se trouve toujours en premier champ.

Si vous avez rempli les fichiers à partir du N° de SSR, il faut utiliser le 2ème champ du fichier .TRA (surligné en jaune)

Si vous avez généré les fichiers ARAMIS à partir du N° administratif, il faut utiliser le 4ème champ du fichier .TRA (surligné en bleu)

Si la ligne en anomalie est datée, il faut également utiliser le N° de semaine pour ciblé le RHS incriminé (surligné en vert).

Avec le fichier des RHS : "finess.2011.12.RHS.RTT.TXT

Le fichier de RHS se trouve dans l'archive PMSI .IN

Le numéro de séjour SSR se trouve en position de 26 à 32 (7 caractères)
Le numéro de séjour administratif se trouve en position de 33 à 52 (20 caractères).

Exemple du processus :

Ligne du fichier des numéros de séquences atypiques (téléchargeable sur la plateforme) :

Tableau	n°séjour	n°séquence	Nombre d'actes CdARR PMSI	Nombre d'actes CdARR ENC
2.5	0000001	001	11	5

Ligne du fichier TRA correspondant

00000010131829001722930120100000000001

Dans le fichier RHS :

N° de SSR = 0131829
N° administratif = 72293
Nombre de combinaison code intervenant / code acte CdARR différents dans ce RHS = 2 (correspond à la variable « Nombre d'actes CdARR dans ce RHS » position 176 à 178)
Acte CdARR N°1 = 10 RL01 6 (Code Intervenant / Code Acte / Nombre d'occurrence)
Acte CdARR N°2 = 21 RL20 5 (Code Intervenant / Code Acte / Nombre d'occurrence)

Dans le fichier 11 ARAMIS, si utilisation du N° de SSR :

0131829 ;04012010 ;RL20 ;30 ;9227211 ;
0131829 ;04012010 ;RL20 ;30 ;9227211 ;
0131829 ;04012010 ;RL20 ;30 ;9227211 ;
0131829 ;04012010 ;RL20 ;30 ;9227211 ;
0131829 ;04012010 ;RL20 ;30 ;9227211 ;

Conclusion :
Dans le fichier ENC, il manque 6 lignes concernant l'acte RL01 effectué par le médecin.